



RÉPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS



# Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme en République du Congo

Juin 2017





# **Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme en République du Congo**

Juin 2017





**Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO  
Président de la République, Chef de l'État**

**Message de S.E. Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République, Chef de l'État**

Mesdames, Messieurs,

Depuis quatre ans maintenant, le nombre de touristes voyageant de par le monde a dépassé le chiffre symbolique d'un milliard de personnes et celui des recettes annuelles générées par cette activité approche les mille milliards de dollars. C'est dire l'importance capitale de ce secteur, qui représente aujourd'hui 10 % du Produit Intérieur Brut mondial.

Résolument engagée dans une politique de diversification de son économie, rendue indispensable par la chute des cours des matières premières, la République du Congo entend prendre sa part sur le marché en expansion du tourisme durable. Notre pays dispose pour cela d'atouts multiples : de la majesté du fleuve Congo, cette artère fémorale du continent africain, aux grands Parcs nationaux de la Sangha, de la Cuvette Ouest et du Kouilou en passant par la Côte sauvage, le massif du Mayombe et les merveilles de la seconde forêt tropicale de la planète, l'extraordinaire biodiversité de nos sites fait de la République du Congo une destination privilégiée pour les amoureux de l'écotourisme. A cela s'ajoute la profondeur historique de notre culture, la richesse de nos traditions et l'hospitalité de notre peuple, qui sont autant de terreaux fertiles pour l'éclosion d'un tourisme culturel et mémoriel de partage et de dialogue. Enfin et ce n'est pas le moins important, le programme de municipalisation accélérée offre désormais aux visiteurs de toutes catégories et sur toute l'étendue du territoire national, des infrastructures hôtelières, routières, sanitaires, bancaires et sécuritaires performantes.

Pour que ces multiples potentialités se concrétisent ici et maintenant, encore fallait-il qu'existe un cadre précis, articulé, à la fois ambitieux et réaliste de développement de l'industrie touristique en République du Congo.

Le présent Document de Stratégie Nationale du Tourisme, qui concerne tous les acteurs de ce secteur – gouvernement, partenaires au développement, investisseurs privés et plus largement l'ensemble des activités économiques à caractère touristique, hôtelier, récréatif et de restauration – en tient lieu. Son entrée en application, que je souhaite immédiate, offre à l'industrie touristique congolaise la piste d'envol dont elle a besoin.

« Un voyage de mille lieues commence toujours par le premier pas » disait le sage chinois Lao Tseu. Notre plus cher souhait est que, pour un nombre sans cesse croissant de touristes de par le monde, la République du Congo soit désormais une destination incontournable. Le lieu vers où, inévitablement, les conduisent leurs pas. Pour notre part, soyez-en sûrs : nous les accueillerons à bras ouverts.





**Madame Arlette SUDAN-NONAULT**  
**Ministre du Tourisme et des Loisirs**

Mesdames, Messieurs,

La Stratégie nationale et le Plan directeur de développement durable du tourisme en République du Congo, souhaités par Son Excellence Monsieur le Président Denis Sassou Nguesso, Chef de l'État, s'inscrivent dans son programme de société " La Marche vers le Développement". Monsieur Clément Mouamba, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a coordonné l'implication des départements ministériels techniques directement concernés par ce travail, lequel a été mené conjointement par le Ministère du tourisme et des loisirs et les partenaires internationaux que sont le Programme des nations unies pour le développement et l'Organisation mondiale du tourisme.

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'indispensable diversification de l'économie, qui place le secteur du tourisme et des loisirs parmi les secteurs prioritaires. Sa première approche est la mobilisation de toutes les parties prenantes pour, ensemble, faire du tourisme un catalyseur du changement positif.

La République du Congo a l'avantage d'être au cœur du grand bassin du fleuve Congo, poumon essentiel de la vie terrestre. C'est peu dire d'affirmer que ce positionnement unique recouvre de nombreuses richesses, patrimoines naturels et historiques méconnus, qui constituent autant d'atouts majeurs propices à de nombreuses formes et pratiques de tourisme responsable et de loisirs sains.

Dans cette perspective, la mise en tourisme de manière durable et responsable, des zones identifiées et des aires protégées, contribuera aussi à éradiquer les mauvaises pratiques de déforestation et de braconnage des espèces protégées, tout en étant source de création d'entreprises et d'emplois, au bénéfice notamment des classes sociales les plus défavorisées. De manière globale, il s'agira d'une avancée concrète dans la mise en œuvre de l'économie verte.

La stratégie ainsi élaborée offre le cadre concret d'un tourisme de partage des cultures en République du Congo. De par son caractère transversal, le tourisme sera le témoin et la pierre angulaire de la progression des réalisations du gouvernement de la République du Congo, en particulier dans le domaine des investissements structurants et dans ceux, déterminants pour notre avenir commun, de la formation des jeunes et de l'épanouissement socio-économique d'un peuple résolument ouvert sur le monde.



# SOMMAIRE

Liste des tableaux .....	9
Liste des graphiques .....	9
Liste des cartes.....	9

## LE CONTEXTE ..... 10

1. Le contexte général .....	12
1.1. Les principales données géographiques et physiques.....	12
1.2. Les caractéristiques humaines .....	12
2. La situation économique et financière.....	12
2.1 Le cadre macroéconomique .....	12
2.2 Relation entre les politiques sectorielles et le développement du secteur touristique .....	13

## ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO ..... 14

1. Les Caractéristiques de l'évolution passée .....	14
1.1. La situation jusqu'en 1998.....	14
1.2 Période de 1999 à 2012.....	14
2. Les arrivées dans le pays .....	16
2.1 Les données statistiques selon le Ministère de l'intérieur.....	16
2.2 La fréquentation des sites d'intérêt touristique.....	16
2.3 Les agences de voyage et de réservation.....	17
3. Les performances économiques du secteur touristique .....	17
3.1 Le PIB du secteur touristique.....	18
3.2 La Balance des paiements.....	18
3.3 Impôts et taxes .....	18

## LE CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET FISCAL ..... 20

1. État des lieux du cadre institutionnel.....	20
1.1 L'Administration nationale du tourisme (ANT).....	20
1.2 L'organisation en place et ses fondements juridiques.....	20
1.3 Le fonctionnement des structures en place .....	23
1.4 Les ressources de l'ANT et leurs emplois .....	24
1.5 L'organisation des professionnels.....	27

<b>2. État des lieux du cadre réglementaire et fiscal.....</b>	<b>27</b>
2.1 <i>Le cadre réglementaire en matière de tourisme et d'hôtellerie .....</i>	28
2.2 <i>Le code des impôts et le tourisme .....</i>	28
<b>LE FINANCEMENT DU SECTEUR.....</b>	<b>32</b>
1. <i>Les modes de financement et de l'investissement public.....</i>	32
1.1 <i>Le financement du tourisme par le secteur public .....</i>	32
1.2 <i>Évolution et nature des investissements étatiques.....</i>	32
<b>LES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES.....</b>	<b>34</b>
1. <i>Les potentialités naturelles .....</i>	34
1.1 <i>Le littoral.....</i>	35
1.2 <i>Les aires protégées .....</i>	36
2. <i>Les manifestations culturelles.....</i>	36
3. <i>Sites touristiques complémentaires .....</i>	36
<b>PROMOTION ET MONTAGE DE PRODUITS .....</b>	<b>38</b>
1. <i>La promotion des produits touristiques.....</i>	38
1.1 <i>L'image de la République du Congo auprès des professionnels du tourisme dans quelques pays émetteurs .....</i>	38
1.2 <i>Les actions de promotion du Ministère du tourisme .....</i>	39
1.3 <i>Les actions de promotion du secteur privé .....</i>	40
1.4 <i>Les supports de promotion existants.....</i>	40
1.5 <i>Les facteurs négatifs et positifs du développement du tourisme en République du Congo. ....</i>	41
<b>LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT .....</b>	<b>42</b>
1. <i>Le transport aérien.....</i>	42
1.1 <i>Le diagnostic de l'infrastructure et des équipements de transport aérien.....</i>	42
1.2 <i>Les flux de trafic : Évolution et Tendance .....</i>	42
2. <i>Les autres modes de transport en République du Congo.....</i>	43
2.1 <i>Le réseau routier .....</i>	43
2.2 <i>Les voies navigables.....</i>	45



## LA FORMATION ..... 46

1.	Le niveau actuel de la qualification touristique et hôtelière par catégorie et par nature d'emploi.....	46
1.1	Le Ministère en charge du tourisme .....	46
1.2	La situation dans l'hôtellerie et la restauration.....	46
1.3	La situation dans les agences de voyages.....	47
1.4	La situation dans les activités de guidage.....	47
1.5	La situation dans l'artisanat .....	48
2.	Le système de formation public et privé.....	48

## ANALYSE SWOT GLOBALE ..... 50

## CHOIX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ..... 54

1.	Trois zones touristiques à renforcer .....	54
1.1	<i>Zone 1 : L'axe nord</i> .....	54
1.2	<i>Zone 2 : L'axe sud</i> .....	55
1.3	<i>Zone 3 : La zone de Brazzaville</i> .....	55
2.	Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau.....	56
3.	Développement du potentiel constitué par l'île M'Bamou .....	57
4.	Sensibilisation sur l'importance du tourisme pour le Congo .....	57

## LES AXES STRATÉGIQUES ..... 58

<i>1er Axe stratégique : Cr</i>	<i>éation d'une vision nationale sur les enjeux et les objectifs du tourisme et de l'écotourisme.....</i>	58
<i>2ème Axe stratégique : Mise en place d'un processus consultatif multisectoriel et multi-acteurs.....</i>	58	
<i>3ème Axe stratégique : Renforcement des capacités nationales (institutionnelles, techniques).....</i>	58	
<i>4ème Axe stratégique : Définition et validation des programmes et sous-programmes thématiques spécifiques .....</i>	58	
<i>5ème Axe stratégique : Positionnement de la destination Congo sur le marché international.....</i>	59	
<i>6ème Axe stratégique : Planification et programmation des offres touristiques de loisirs .....</i>	59	
<i>7ème Axe stratégique : Mobilisation des partenariats techniques et financements.....</i>	60	
<i>8ème Axe stratégique : Mise en œuvre des programmes et sous-programmes, pilotage, coordination et suivi d'exécution.....</i>	60	
<i>9ème Axe stratégique d'accompagnement : Mise en œuvre des mesures et actions d'accompagnement et de soutien .....</i>	60	
<i>10ème Axe stratégique : Perspective et modèle .....</i>	60	

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES PAR NIVEAU DE PRIORITÉ..... 62

<i>Pilier 12 : Amélioration et consolidation de l'offre touristique .....</i>	62
<i>Pilier 14 : Croissance.....</i>	62

## CONCLUSION GÉNÉRALE..... 66

## ANNEXES: LES COÛTS ET LA PROGRAMMATION ..... 68

1.	Les coûts des actions de projets sectoriels.....	68
2.	Les coûts des actions transversales .....	72

## Liste des tableaux

<i>Tableau N° 1 : Statistiques hôtelières entre 1999 et 2012 .....</i>	15
<i>Tableau N° 2 : Le tableau de répartition des étrangers par point d'entrée au premier trimestre 2013, Département de Brazzaville .....</i>	16
<i>Tableau N° 3 : Estimation du prix moyen affiché des chambres global et par département .....</i>	17
<i>Tableau N° 4 : Balance de paiement .....</i>	18
<i>Tableau N° 5 : Emplois dans le secteur du tourisme en République du Congo en 2013 .....</i>	19
<i>Tableau N° 6 : Changements d'institutions intervenus dans l'ANT de 1960 à 2012 .....</i>	21
<i>Tableau N° 7 : Répartition du personnel de la DGTH par structure .....</i>	25
<i>Tableau N° 8 : Recettes du fonds de développement touristiques et des redevances administratives .....</i>	26
<i>Tableau N° 9 : Anciens et nouveaux montants en FCFA des redevances administratives .....</i>	27
<i>Tableau N° 10 : Récapitulatif des associations de professionnels du tourisme .....</i>	27
<i>Tableau N° 11 : Taxe de séjour hôtelier de 2010 à 2015 ; Montant en FCFA .....</i>	29
<i>Tableau N° 12 : Le budget .....</i>	32
<i>Tableau N° 13 : Les manifestations culturelles répertoriées .....</i>	36
<i>Tableau N° 14 : Volumétrie de recherche selon les principaux mots clés .....</i>	38
<i>Tableau N° 15 : Volumétrie de recherche selon les principaux mots clés sur la recherche « CONGO » .....</i>	38
<i>Tableau N° 16 : Volumétrie de recherche selon les principaux mots clés sur des recherches ayant trait au tourisme .....</i>	39
<i>Tableau N° 17 : Gestion de la destination (facteurs négatifs et positifs) .....</i>	41
<i>Tableau N° 18 : Les routes d'intérêts touristiques de la partie sud du pays .....</i>	44
<i>Tableau N° 19 : Les routes d'intérêts touristiques de la partie nord du pays .....</i>	44
<i>Tableau N° 20 : Matrice du développement touristique .....</i>	55
<i>Tableau N° 21 : Prévision des indicateurs hôteliers .....</i>	61
<i>Tableau N° 22 : Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre .....</i>	68
<i>Tableau N° 23 : Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016 .....</i>	68
<i>Tableau N° 24 : Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre .....</i>	70
<i>Tableau N° 25 : Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016 .....</i>	70
<i>Tableau N° 26 : Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016 .....</i>	71
<i>Tableau N° 27 : Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016 .....</i>	71
<i>Tableau N° 28 : Coût des actions transversales .....</i>	72

## Liste des graphiques

<i>Graphique N° 1 : Arrivées des touristes internationaux dans les hôtels de 1985 à 1998 .....</i>	14
<i>Graphique N° 2 : Répartition du budget du MTE 2010 à 2015 .....</i>	25

## Liste des cartes

<i>Cartes N°1 : Découpage administratif de la République du Congo .....</i>	11
<i>Cartes N°2 : Les principaux sites touristiques naturels et physiques .....</i>	34
<i>Cartes N°3 : Carte des aires naturelles de la République du Congo .....</i>	36
<i>Cartes N°4 : Le réseau de transport de la République du Congo .....</i>	43
<i>Cartes N°5 : Les cinq premières années du projet en République du Congo : 2015-2019 (carte de gauche) .....</i>	59
<i>Cartes N°6 : Situation du projet au second quinquennat : 2020-2024 (carte de droite) .....</i>	59

## Glossaire

<i>Liste des sigles et acronymes .....</i>	74
--	----



## LE CONTEXTE

Après une période relativement longue de mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté qui a permis quelques améliorations de ses agrégats macroéconomiques, la République du Congo, jugeant ces résultats encourageants mais insuffisants au regard de leurs faibles impacts sur le développement social et en considération de la détérioration du cours des matières premières, a adopté un Plan national de développement (PND) et un Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP) couvrant la période 2012-2016.

L'un des piliers stratégiques du PND et du DSCERP est la diversification de l'économie à travers sept grappes économiques dont celle du tourisme et de l'hôtellerie.

En vue de la concrétisation de ce choix stratégique, le Gouvernement a décidé de l'élaboration et de l'adoption d'un « *Plan directeur de développement durable du tourisme* » (P3DT) pour jeter les bases d'un tourisme planifié à forte contribution à la réalisation des objectifs de diversification et de développement du pays tel que le stipulent le PND et le DSCERP.

Dès 2013, un cadre de concertation est mis en place avec le bureau de la représentation du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) en République du Congo. Il est conçu comme un moyen d'encadrer les efforts pour le développement de l'activité touristique en République du Congo. A cet effet, le Plan Directeur est appelé à être l'outil d'opérationnalisation de la vision du Gouvernement pour

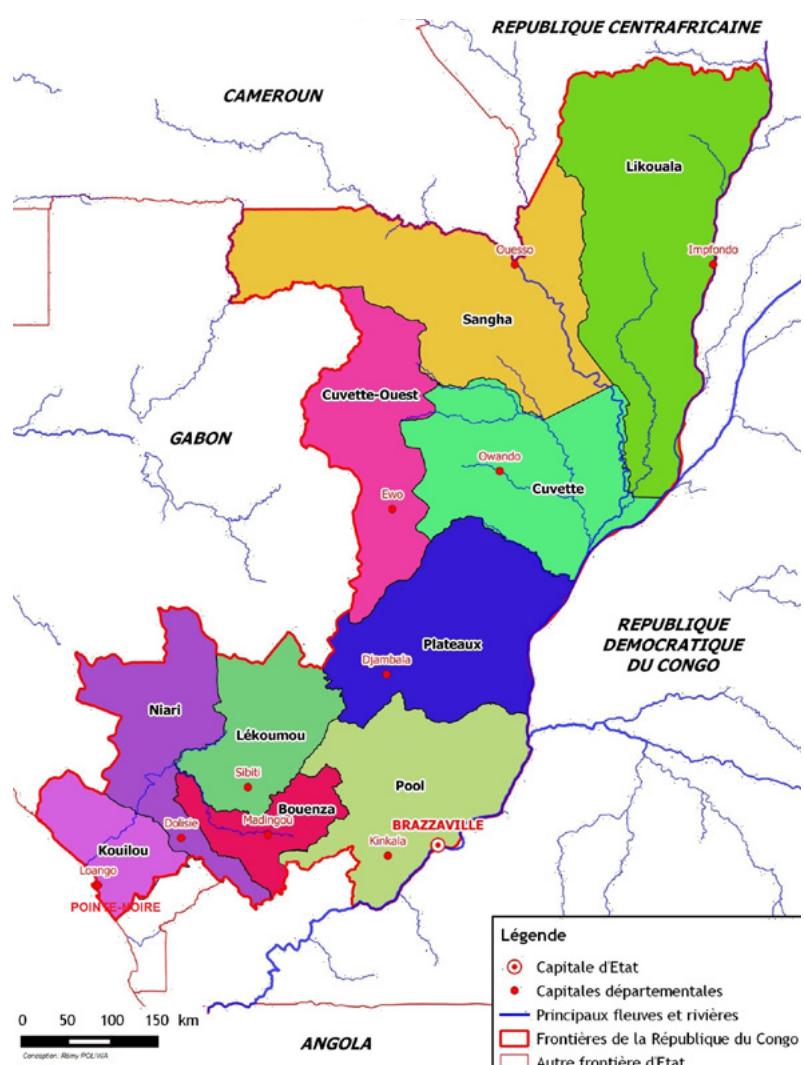
ce secteur. Son intérêt majeur est de définir les grandes orientations du secteur et fixer les objectifs à moyen et long termes, en décrivant les programmes et les projets à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs de façon coordonnée, synergique et cohérente. Enfin, il s'agit de bâtir une industrie touristique capable de mieux participer au développement socio-économique.

Le succès de la mise en œuvre du Plan directeur étant largement tributaire de l'implication des autres secteurs de l'économie, le processus de son élaboration a pris en compte les volets suivants :

- Les statistiques du tourisme
- Les aspects institutionnels et réglementaires du tourisme
- Le financement et l'investissement dans le secteur
- L'aménagement des sites touristiques
- Le montage et la promotion des sites touristiques
- Les équipements et les infrastructures de transport
- La formation touristique

Ce rapport de synthèse présente l'état du diagnostic du tourisme ainsi que la stratégie pour accentuer la croissance de ce secteur en République du Congo pour les années à venir.

Le pays détient en effet un potentiel physique remarquable et parfois exceptionnel pouvant constituer ses principaux attraits touristiques. Ces atouts peuvent contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie de la population s'ils sont mis en valeur et commercialisés dans une perspective de développement durable.



#### LA PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Cartes N°1 : Découpage administratif de la République du Congo

Source : P3DT République du Congo



## 1. Le contexte général

### 1.1. Les principales données géographiques et physiques

Pays d'Afrique centrale, de 342.000 km<sup>2</sup>, à cheval sur l'équateur, la République du Congo se présente comme une étroite bande de terre, large d'environ 150 kilomètres, qui s'étire, sur 1200 kilomètres et selon une direction nord-est/sud-ouest, le long du fleuve Congo et de son affluent l'Oubangui et dispose d'une façade maritime longue de 170 km.

### 1.2 Les caractéristiques humaines

La population congolaise est estimée à 4,4 millions d'habitants en 2017. Elle est peu nombreuse et jeune. Le poids démographique de la capitale est particulièrement important puisqu'avec une population estimée à 1,3 million d'habitants, Brazzaville concentre près de 60% de la population urbaine et 30% de la population totale tandis que Pointe-Noire abrite environ 1,1 million d'habitants.

## 2. La situation économique et financière

### 2.1 Le cadre macroéconomique

En dehors des industries extractives et d'un secteur tertiaire, la part des autres secteurs dans le PIB reste marginale: Bâtiment et travaux publics (8,3%), industrie manufacturière essentiellement représentée par la production de sucre de canne, la 1<sup>re</sup> transformation du bois et les boissons (4,9%), agriculture (3,3%), sylviculture (1,4%). Comme dans les autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le gouvernement affiche une volonté de diversifier l'économie, notamment dans l'agriculture et maintenant le tourisme avec un objectif très ambitieux qui est de faire en sorte que ce secteur tende vers une contribution dans l'économie nationale pour environ 10% du PIB.



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

## **2.2 Relation entre les politiques sectorielles et le développement du secteur touristique**

Il est important de mettre en évidence à quel point les caractéristiques du développement durable de l'activité touristique congolaise sont parfaitement compatibles avec les grandes orientations du Plan national de développement.

En effet :

1. Le développement des activités touristiques aura de nombreux effets qui contribueront à atteindre les objectifs qui sont fixés dans le DSCERP.
2. Par ailleurs, la mise en œuvre de plusieurs programmes d'actions prioritaires correspondant aux piliers stratégiques du DSCERP contribuera à la réussite de

la politique de développement durable du tourisme. Celle-ci ne sera pas couronnée de succès sans que des actions soient mises en œuvre dans des domaines connexes au secteur du tourisme (formation touristique et hôtelière, équipements aéroportuaires, infrastructures routières, mise en valeur des sites touristiques, etc.), mais qui conditionnent le fait que les objectifs fixés à cette politique puissent être atteints ou non.

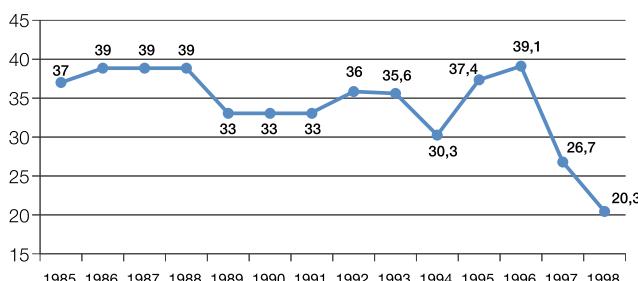
Pourtant, malgré cette double convergence entre la stratégie de réduction de la pauvreté d'une part et la politique de développement touristique d'autre part, le secteur du tourisme n'est pas vraiment considéré comme prioritaire dans l'allocation des ressources en vue d'atteindre les objectifs de la croissance.

# ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

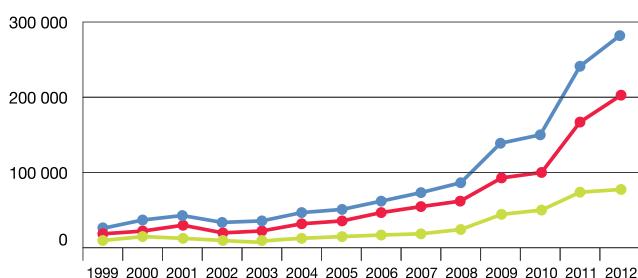
## 1. Les caractéristiques de l'évolution passée

### 1.1. La situation jusqu'en 1998

Jusqu'en 1998, le tourisme au Congo-Brazzaville fut marqué d'une part, par le Plan Quinquennal de Développement économique et social 1982-1986 qui marqua l'essor de l'hôtellerie congolaise. Son objectif principal pour le secteur tourisme et hôtellerie, était l'extension du parc hôtelier et plus précisément l'augmentation de la capacité d'hébergement des hôtels de classe internationale, en vue de satisfaire une clientèle d'affaires.



Graphique N° 1 : Arrivées des touristes internationaux dans les hôtels de 1985 à 1998



Graphique N° 1 : Evolution des arrivées dans les hôtels de 1999 à 2012

### 1.2 Période de 1999 à 2012

#### Évolution de la demande hôtelière

Les arrivées dans les hôtels des résidents et des non-résidents ont connu une croissance continue et importante. On peut toutefois remarquer une légère baisse en 2002, puis en 2003 pour les arrivées totales, en 2002 pour les arrivées des non-résidents ou internationales et enfin de 2001 à 2003 pour les résidents. Cette progression pourrait se justifier par le climat de paix et de confiance retrouvé après 1998.

Entre 1999 et 2012, les arrivées internationales ont été multipliées par 14, passant de 26.201 à 284.082. Dans la globalité, en 12 années, les arrivées dans les hôtels au Congo ont connu une très forte croissance.

Faute de données sur les recettes des établissements d'hébergement dans le pays, il est difficile d'apprécier le réel impact du séjour des visiteurs en République du Congo.

Les effets de la dernière crise pétrolière ont provoqué ces dernières années un changement de configuration des séjours dans beaucoup d'hôtels et ont réduit leur durée.

Au niveau des pays, les résidents de France sont ceux qui séjournent le plus dans les hôtels en République du Congo. Ils représentent plus de 24% de la moyenne annuelle de toutes les arrivées internationales. Ensuite viennent les pays voisins tels que Angola, Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Gabon. Le Royaume Uni et l'Italie sont les deuxième et troisième pays de résidence d'Europe, mais ils viennent après les quatre premiers pays africains sus-cités.

**Tableau N° 1 :** Statistiques hôtelières entre 1999 et 2012

Année	Arrivées				Nuitées		Nombre de chambres	Taux d'occupation %	Durée moyenne du séjour		
	Total	Non-résidents	Résidents	Total	Non-résidents	Résidents			Global	Non-résidents	Résidents
1999	26.201	13.964	12.237	108.261	62.523	45.738	2032	39,8	4,1	4,5	3,7
2000	34.901	18.797	16.104	129.315	75.761	53.554	2522	40,7	3,7	4,0	3,3
2001	42.627	27.741	14.886	150.867	100.422	50.445	3041	42,5	3,5	3,6	3,4
2002	34.000	22.000	12.000	134.000	88.000	46.000	3186		3,9	4,0	3,8
2003	33.000	23.000	10.000	114.000	83.000	31.000	3477		3,5	3,6	3,1
2004	44.000	31.000	13.000	139.000	100.000	39.000	4222		3,2	3,2	3,0
2005	50.000	35.000	15.000	145.000	106.000	39.000	4628		2,9	3,0	2,6
2006	62.789	45.512	17.277	169.075	123.748	45.327	6900	36,2	2,7	2,7	2,6
2007	74.761	55.027	19.734	218.442	168.748	49.694	7271	43,0	2,9	3,1	2,5
2008	87.523	62.106	25.417	260.466	196.734	63.732	7509	48,8	3,0	3,2	2,5
2009	139.615	93.797	45.818	291.448	192.886	98.562	8313	51,8	2,1	2,1	2,2
2010	151.193	100.691	50.502	331.325	218.845	112.480	9896	51,4	2,1	2,2	2,2
2011	243.904	167.587	76.317	526.131	364.681	161.450	10084	48,0	2,2	2,2	2,1
2012	284.082	203.977	80.105	774.627	552.929	221.698	12427	30,6	2,7	2,7	2,8

Source: DGTH, OMT

#### Établissements de restauration

En 2010 et 2013 le nombre de restaurants à Brazzaville est de 93. Cela montre évidemment qu'il y a eu une hausse du nombre de restaurants dans la ville par rapport à 1996. La hausse paraît timide, mais peut s'expliquer par les effets des crises sociopolitiques de 1997 et 1998 qui avaient provoqué la fermeture de plusieurs établissements.

#### Agences de voyages et de tourisme

Il y a ces dernières années une prolifération de toutes petites agences de voyages, au quartier Plateaux des 15 ans de Brazzaville par exemple. Il est fort possible que les chiffres disponibles ne reflètent pas la réalité.



## 2. Les arrivées dans le pays

### 2.1 Les données statistiques selon le Ministère de l'intérieur

Au niveau des postes frontaliers du département de Brazzaville, les tableaux synoptiques sont produits mensuellement ou trimestriellement. Pour le premier trimestre 2013 par exemple, la synthèse nous donne les statistiques suivantes :

**Tableau N° 2 :** Le tableau de répartition des étrangers par point d'entrée au premier trimestre 2013, Département de Brazzaville

Point d'entrée	Aéroport Int. Maya-Maya	Beach de Brazzaville	Port de Yoro	Port ATC	Total
Nombre d'entrées	10.824	3.496	990	0	15.310

**NB : Le nombre zéro au port ATC s'explique par l'étiage pendant cette période**

Source : Direction de l'Immigration

Au premier trimestre de 2013, les 71% des arrivées des étrangers dans le département de Brazzaville se sont faits par l'aéroport Maya-Maya, 23% par le Beach de Brazzaville et 6% par le port de Yoro. Au total, en 2013, il y a eu 104.916 arrivées de citoyens étrangers dans le département de Brazzaville. Les citoyens de la République Démocratique du Congo (RDC) sont majoritaires avec 23%, soit 24.123 arrivées. Ensuite viennent les français avec 16%, les maliens 9% et les chinois 8%.

Au premier trimestre 2015, il a été enregistré 24.466 arrivées pour 31.062 départs dans les différents postes frontaliers de Brazzaville.

### 2.2 La fréquentation des sites d'intérêt touristique au Congo-Brazzaville

D'après le répertoire des sites d'intérêt touristique en République du Congo produit par la Commission d'identification des sites du Ministère de l'industrie touristique et des loisirs, ancien Ministère du tourisme et de l'environnement, il avait été recensé 133 sites d'intérêt touristique.

Il s'agissait des résultats partiels des pré-enquêtes dans l'identification de ces sites. Les 133 sites se répartissent en deux groupes :

Les sites naturels, au nombre de 79.  
Les sites culturels, au nombre de 54.

En réalité, il existe très peu de statistiques sur la fréquentation de sites touristiques au Congo. Le peu qui existe se limite aux effectifs et les variables ne sont pas diffusées. Ceci est un autre vide dans les statistiques du tourisme en République du Congo et n'aide pas dans l'estimation des dépenses touristiques du pays, encore moins à l'élaboration des stratégies de marketing et de commercialisation de la destination Congo-Brazzaville.

À Odzala Kokoua, les arrivées réelles de touristes de loisirs étaient de 71 en 2012 ; 147 en 2013 et 245 en 2014. Les statistiques détaillées du Parc national de Conkouati Douli de 2008 à 2011 sont moins reluisantes.

#### Prix moyen de la chambre dans les hôtels

La classification officielle, c'est-à-dire celle recommandée par le Ministère en charge du tourisme n'est pas respectée. Le Ministère classe les chambres en single, double, twin, suite et appartement. Les prix de réservation proposés sur internet sont affichés selon la classification : standard, luxe, mini suite, suite et appartement.



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

Une chambre standard dans le département de la Cuvette serait proposée au client à 15.763 FCFA en moyenne, une chambre luxe à 98.000 FCFA à Brazzaville en moyenne marquant une grande disparité dans les prix pratiqués.

### Les structures de loisirs

Les seules statistiques auxquelles il a été possible d'accéder sont le résultat du recensement de quelques structures de loisirs du département de Brazzaville de 2013.

Au total, il y a plus de 750 structures de loisirs à Brazzaville, dont 628 caves et bars de différentes catégories. Le recensement n'a pas analysé les aspects liés aux autres caractéristiques tels que la capacité d'accueil, la clientèle, l'emploi, etc.

### 2.3 Les agences de voyage et de réservation

Ces agences ont pour fonction de fournir des informations et d'autres services au visiteur et de servir d'intermédiaires en vue de l'achat de certains services comme l'accompagnement de circuits ou les guidages. Les seules statistiques disponibles sur les agences de voyages et autres activités de réservation sont celles qui donnent

l'évolution de leur effectif de 2010 à 2012. Il a par ailleurs été constaté que moins de 10% des agences de voyage en République du Congo ont une page web. La majorité des agences voulant faire de l'assistance en aéroport est confrontée aux difficultés d'obtention d'un badge d'accès. Les responsables font aussi face au problème de formation dans le secteur. En outre, un phénomène récent fait irruption dans le sous-secteur, celui de la pollution des « courtiers », ces jeunes qui racolent devant les agences relativement « sérieuses » ou « grandes » pour détourner les potentiels clients et les dévier vers de petites agences, parfois nouvellement créées.

## 3. Les performances économiques du secteur touristique

Les performances économiques du secteur touristique sont observées par le biais de plusieurs indicateurs dont la finalité est l'estimation de la contribution du tourisme dans l'économie du pays. Ces indicateurs proviennent des sources telles que les comptes nationaux, la balance des paiements, les impôts et taxes, les emplois et les recettes brutes et nettes.

**Tableau N° 3 :** Estimation du prix moyen affiché des chambres global et par département (FCFA, base de 121 hôtels)

Département	Standard	Luxe	Mini Suite	Suite	Appartement
La cuvette	15.763	23.418	56.296	78.347	
Cuvette ouest	20.000	31.095		70.000	
Brazzaville	72.575	117.685	101.031	211.066	333.750
Pointe-Noire	75.073	98.007		129.596	200.000
Niari	33.276	49.868	50.000	73.200	
Sangha	13.333	37.222	50.000	120.000	
<b>Prix moyen affiché</b>	<b>47.392</b>	<b>91.768</b>	<b>106.234</b>	<b>159.638</b>	<b>253.500</b>

Source : P3DT République du Congo 2015



### 3.1 Le PIB du secteur touristique

L'activité touristique n'est pas encore traitée comme une branche individuelle et particulière de la comptabilité nationale. Les nomenclatures les nomenclatures d'activités et de produits des États membres d'Afristat encore utilisées, NOEMA et NOPEMA, encore utilisées, se caractérisent par un fort niveau d'agrégation qui rend difficile l'extraction de la part du tourisme dans la compilation des valeurs ajoutées. En 2010, les deux branches dont pourrait dépendre le secteur touristique à savoir : commerce, restaurants, hôtels d'une part puis transports et communications d'autre part avaient des valeurs ajoutées respectives de 334 et 247,2 milliards de FCFA, soit une contribution au PIB à prix courant de 5,5% et 4,1 %. En 2014, les données provisoires les estiment à 512,7 et 374, 9 milliards de FCFA respectivement, soit 7,4 % et 5,4 %.

### 3.2 La Balance des paiements

La Balance des paiements (BP) décrit les liens économiques entre les résidents du Congo-Brazzaville et les non-résidents.

Tableau N° 4 :

Balance de paiement (Transport de passagers et Voyages, en millions de F CFA)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Transport de passagers</b>						
<b>Crédit</b>	1.170	1.734	2.090	2.332	3.682	6.126
<b>Débit</b>	24.761	40.422	31.639	59.695	80.512	50.133
<b>Solde</b>	-23.591	-38.688	-29.549	-57.363	-76.830	-44.007
<b>Voyages</b>						
<b>Crédit</b>	13.291	12.548	12.929	14.294	36.329	13.467
<b>Débit</b>	61.384	71.839	43.584	37.763	178.278	104.439
<b>Solde</b>	-48.093	-59.291	-30.655	-23.469	-141.949	-90.972

Source : BEAC

Elle englobe nécessairement les transactions associées au tourisme international qui ont été définies sur la base du concept de résidence analogue à celui qu'utilisent la balance des paiements et le Système de comptabilité nationale.

Les données de ce tableau ne correspondent pas aux dépenses liées au tourisme car il existe des différences entre les statistiques du tourisme et la balance des paiements. En effet, dans le cadre de la BP d'un pays, le terme « voyages » ne renvoie pas à l'ensemble des activités des personnes pendant les visites qu'elles effectuent en dehors de leur pays de résidence, mais uniquement à la valeur des dépenses que ces personnes engagent pendant ces voyages.

### 3.3 Impôts et taxes

En plus de la taxe touristique collectée par le Ministère en charge du tourisme auprès des établissements d'hébergement des visiteurs, il existe des impôts et taxes au niveau des collectivités et au niveau national.



© Copyright - Les Éditions du Jaguar et Jeune Afrique

### Les recettes des sites touristiques

Hormis le nombre des visiteurs de quelques sites, nous ne disposons pas de recettes collectées dans les sites touristiques du pays. Toutes ces données sont pourtant utiles pour estimer la contribution du tourisme à la richesse du pays et pour le développement des stratégies de marketing touristique.

### Les emplois dans le secteur du tourisme et les guides du tourisme

Les statistiques disponibles sur l'emploi dans le secteur du tourisme au niveau national sont celles publiées dans l'édition 2015 du Compendium sur les statistiques du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme.

Le rapprochement de ces données avec les résultats du recensement hôtelier de 2014 font penser à un problème de méthodologie dans leur compilation.

Tableau N° 5 :

Emplois dans le secteur du tourisme en République du Congo en 2013

Nombre d'emplois par statut	2013
<b>Total</b>	22100
• <b>Employés</b>	17700
• <b>Travailleurs indépendants</b>	4400
<b>Indicateurs</b>	
<b>Nombre d'emplois équivalents à temps plein par statut<sup>†</sup></b>	
<b>Total</b>	14200
• <b>Employés</b>	10600
* <b>hommes</b>	7100
* <b>femmes</b>	3500
• <b>Travailleurs indépendants</b>	3500
* <b>hommes</b>	2400
* <b>femmes</b>	1200

Source : OMT



# LE CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET FISCAL

## 1. État des lieux du cadre institutionnel

### 1.1 L'Administration nationale du tourisme (ANT)

#### Une administration relativement ancienne fortement marquée par de perpétuels changements de rattachement institutionnel

Entre la naissance de cette première structure de l'Administration nationale du tourisme (ANT) en 1963 et la création du Ministère du tourisme et de l'environnement en 2012, ce sont 24 modifications de rattachements structurels qui sont survenues soit en moyenne un changement tous les deux ans.

Les enseignements les plus remarquables se résument en :

- le temps relativement court du passage de chaque ministre à la tête du département : il est en moyenne de 2 à 3 ans ;
- l'instabilité et une forte tendance à un rattachement institutionnel de l'ANT avec le secteur de l'environnement (6 fois sur les 24) suivie du rattachement avec la culture (3 fois sur 24) en égalité avec l'industrie (3 fois sur 24) ;
- un Ministère du tourisme à part entière a existé de 2007 à 2009 puis de nouveau à partir de 2016.

A l'évidence, la présence, sans discontinuité, du tourisme dans tous les gouvernements de la République du Congo n'a pas milité, pour autant, en faveur de la création d'un ministère spécifique sauf en mai 2016 date d'entrée en fonction du gouvernement actuel.

### Amorce d'une période de stabilité depuis 2012

La volonté politique exprimée à travers des nombreux actes forts (et jamais observés par le passé) laisse penser que l'administration nationale du tourisme s'installe dans une stabilisation institutionnelle.

### 1.2 L'organisation en place et ses fondements juridiques

L'organisation du ministère en charge du tourisme obéit aux principes généraux de l'organisation des départements ministériels en République du Congo.

Ces principes organisationnels sont ceux du regroupement en bureaux, services, directions et directions générales hiérarchisés et ceux de la structuration par fonctions.

Les missions se résument en une mission globale déclinée en des missions spécifiques à chaque domaine de compétence et se présentent comme suit :

- une mission globale :
- exécution de la politique de la nation en matière de tourisme ;
- trois missions spécifiques au tourisme :
  - formulation des stratégies, adoption des mesures et entreprise des actions pour la promotion du tourisme et de l'hôtellerie ;
  - étude, de concert avec les ministres intéressés, des stratégies à mettre en œuvre pour le développement de l'écotourisme ;
  - protection et entretien des sites touristiques.
- Une mission spécifique au secteur des loisirs consistant en la promotion de l'émergence des loisirs.



© Copyright - I am Congo

**Tableau N° 6 :** Changements d'institutions intervenus dans l'ANT de 1960 à 2012

Années /périodes	Institutions		Observations
	Nature et intitulé de l'institution de rattachement	Structures de l'ANT	
<b>Avant 1960</b>	Gouvernorat du Congo	Touring club	
<b>De 1960 à 1962</b>	Ministère de la production industrielle, des transports et du tourisme		3 ans
<b>De 1963 à 1966</b>	Ministère du travail, des prévoyances sociales, chargé de l'aviation civile et de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)	Office national congolais du tourisme	4 ans
<b>De 1966 à 1969</b>	Ministère des affaires étrangères et de l'ASECNA		3 ans
<b>De 1969 à 1971</b>	Secrétariat d'État à l'équipement chargé des PTT et de l'aviation civile		2 ans
<b>De 1971 à 1972</b>	Ministère de l'industrie et des mines chargé du tourisme		1 an
<b>De 1972 à 1975</b>	Ministère des eaux et forêts et du tourisme		3 ans
<b>De 1975 à 1979</b>	Ministère de l'industrie et du tourisme	Secrétariat général du tourisme puis Direction générale du tourisme	4 ans
<b>De 1979 à 1980</b>	Ministère du tourisme et de l'environnement		1 an
<b>De 1980 à 1985</b>	Ministère du tourisme, des loisirs et de l'environnement	Secrétariat général	5 ans
<b>De 1985 à 1988</b>	Ministère du tourisme des sports et des loisirs		3 ans
<b>1988 (4mois)</b>	Ministère de la culture et des arts chargé du tourisme		0,25 ans
<b>De 1988 à 1989</b>	Ministère de l'industrie et du tourisme		1 an
<b>De 1989 à 1991</b>	Ministère du tourisme, des postes et télécommunication		2 ans
<b>De 1991 à 1992</b>	Année de transition sociopolitique		1 an
<b>1992</b>	Ministère du tourisme et de l'environnement		0 ans
<b>De 1992 à 1993</b>	Ministère de l'agriculture, de l'élevage chargé du tourisme		1 an
<b>De 1993 à 1994</b>	Ministère du tourisme et de l'environnement		1 an
<b>De 1994 à 1996</b>	Ministère de la culture, des arts et du tourisme		2 ans
<b>De 1996 à 1999</b>	Ministère du tourisme et de l'environnement		3 ans
<b>De 1999 à 2007</b>	Ministère de la culture des arts et du tourisme		8 ans
<b>De 2007 à 2009</b>	Ministère de l'industrie touristique		2 ans
<b>De 2009 à 2012</b>	Ministère de l'industrie touristique et des loisirs		3 ans
<b>De 2012 à 2016</b>	Ministère du tourisme et de l'environnement	DGTH, IGTH, Conseiller tourisme	4 ans
<b>Depuis mai 2016</b>	Ministère du tourisme et des loisirs		
<b>TOTAL</b>	25 changements de rattachement en 53 ans		Durée moyenne = 2,3 ans

Source : Synthèse P3DT République du Congo 2016.



## État de mise en œuvre des missions du secteur du tourisme

On peut faire quelques constats :

- la structuration (en cours) du ministère est globalement conforme à ses missions ;
- l'élaboration d'un plan directeur de développement durable du tourisme est lancée ;
- l'application de la réglementation sur les établissements de tourisme se fait de façon assez satisfaisante avec quelques difficultés dues à :
  - l'inadaptation et la caducité de certains textes réglementaires,
  - certaines pratiques dont le caractère légal n'est pas plausible,
  - la méconnaissance des textes par les administrés,
  - l'absence de certains textes dans l'arsenal réglementaire, et
  - les tentatives de certains acteurs de se soustraire de l'observance des textes.
- l'amélioration de la collecte de la taxe touristique pour alimenter le fonds de développement touristique ;
- un renforcement des capacités de l'ANT avec la création d'une filière tourisme à l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM) ;
- l'implication encore timide des acteurs du tourisme (soit de façon individuelle soit à travers leur association) aux activités de l'ANT ;
- la suspension de la participation du Congo-Brazzaville aux salons internationaux du tourisme dû à une préparation insuffisante pour ce genre d'événement ;

- l'élaboration en cours de nouveaux textes législatifs visant un meilleur encadrement juridique du secteur du tourisme ;
- la création récente (non fonctionnelle encore) d'une structure autonome chargée de la promotion du tourisme ;
- la cessation des activités du Conseil supérieur du tourisme ;
- l'absence de cadre de concertation public/privé en matière de tourisme.

Plusieurs constats peuvent être établis sur l'organisation :

- l'organigramme, dans ses grandes lignes, obéit aux principes de structuration des organisations. Il comporte en effet les cinq grandes composantes structurelles que sont le sommet stratégique, la technostructure, les fonctions de support logistique, le centre opérationnel et la ligne hiérarchique ;
- la mise en place des différentes structures de l'organigramme est inachevée ;
- le caractère incomplet de l'organigramme illustré par :
  - l'absence d'organes de coordination et de concertation, et
  - l'absence de services extérieurs de représentation du tourisme.
- le nombre extrêmement limité des locaux handicape très sérieusement le déploiement des structures ;
- le sureffectif des agents du Ministère dans les régions déconcentrées ;
- le chevauchement des structures du centre opérationnel dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire (on y trouve



une direction du tourisme et de l'hôtellerie, une direction des loisirs concomitamment avec les directions générales) ;

- le caractère incomplet, au niveau du ministère, des structures relevant des fonctions de support logistique (pas de Direction des affaires administratives et financières (DAAF), pas de Direction des ressources humaines (DRH)) dont les missions sont confiées à des personnes relevant normalement de la technostructure (conseillers, responsable logistique et de l'intendance) ;
- l'absence de parallélisme de rattachement hiérarchique avec la présence d'un « fonds pour la protection de l'environnement » logé au cabinet (sommet stratégique) contrairement au « fonds de développement touristique » (FDT) logé au niveau opérationnel (la DGTH) ;
- le non respect du principe de 5 à 6 agents pour un responsable a engendré de nombreuses situations de responsables sans agents subalternes (cas de la Direction des études et de la planification (DEP), de plusieurs Direction départementales du tourisme et de l'hôtellerie (DDTH) où les chefs de service n'ont pas d'agents etc.) ; et
- une ligne hiérarchique à 6 échelles (du chef de bureau au ministre) hormis les secrétariats des responsables illustrant la longueur du processus de traitement des dossiers et, par conséquent, pouvant affecter le temps et le processus de prise de décision.

### 1.3 Le fonctionnement des structures en place

#### **Au niveau du sommet stratégique (cabinet du Ministre du tourisme et de l'environnement)**

Le sommet stratégique définit les orientations, les politiques et les objectifs stratégiques et affecte les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. C'est également ce

sommet qui a en charge la définition des politiques de contrôle et de sanctions à prendre pour s'assurer de la bonne exécution des orientations et de l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Au Ministère du tourisme, ce sommet est incarné essentiellement par le Ministre et le Directeur de cabinet (délégué du ministre).

#### **Les structures de création récente et/ou en projet**

Une restructuration de l'ANT est en marche avec deux nouvelles entités dont l'une a fait l'objet d'une loi et l'autre d'une gestation.

Un Office de promotion de l'industrie touristique (OPIT) a été créé par la loi n°20-2013 du 26 septembre 2013 mais n'a pas encore démarré ses activités.

Le statut juridique conféré à l'OPIT est celui d'un établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les missions et attributions confiées à cette nouvelle structure comprennent des aspects multiples :

- la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'industrie touristique,
- le développement du potentiel touristique,
- la conception, l'élaboration et la commercialisation de produits touristiques, etc.

Pour accomplir ses missions, l'OPIT, outre les subventions de l'État, mise sur des recettes issues de la vente de produits touristiques et de prestations de services.

Si les missions et les sources de financement des activités de l'OPIT restaient en l'état, il est prévisible que cette structure



serait rapidement en porte à faux avec :

- les entreprises du secteur dont elle serait la concurrente directe,
- les principes de l'économie libérale qui n'autorisent pas qu'une structure bénéficiant de subventions publiques soit en concurrence avec des entreprises commerciales privées, et
- les pratiques observées au plan mondial et voulant que les structures de promotion ne s'adonnent qu'aux activités de promotion et de marketing.

Les contours que doit revêtir cette structure n'étaient pas encore définis au moment de notre mission. Il faut toutefois faire remarquer que sa création cadre avec la composition type du cadre institutionnel du tourisme actuel. En juin 2017, la structure est opérationnelle.

#### 1.4 Les ressources de l'ANT et leurs emplois

Les ressources du Ministère du tourisme et de l'environnement proviennent :

- du Trésor public à travers des dotations budgétaires annuelles de l'État,
- du Ministère de la fonction publique qui lui affecte les ressources humaines,
- des sources annexes constituées de fonds et d'appuis extrabudgétaires.

Les investigations menées n'ont pris en compte que la Direction générale du tourisme et de l'hôtellerie (DGTH) et ses structures déconcentrées que sont les directions départementales. Cette option a été faite pour recentrer le diagnostic sur la structure opérationnelle qui, sur le terrain, est en charge de la mise en œuvre des stratégies et orientations en matière de tourisme.

Quand cela est jugé indispensable, il est tenu compte des autres structures du ministère dont l'action est entièrement orientée vers le secteur du tourisme.

#### Les ressources humaines de la DGTH

Il s'agit de l'ensemble des compétences humaines travaillant à l'accomplissement des missions assignées à la DGTH par le ministre en charge du tourisme. Ces compétences, généralement permanentes, sont rémunérées par le Ministère des finances et mises à la disposition du Ministère du tourisme par le ministère en charge de la fonction publique (à travers son budget annuel) ou par d'autres sources, le cas échéant (cas des décisionnaires).

Les données recueillies et analysées commandent le diagnostic en plusieurs points ci-après :

- Un personnel nombreux et inégalement réparti entre le siège et les directions départementales de la DGTH ;
- La DGTH et ses démembrements départementaux totalisent 248 agents toutes catégories et qualifications confondues. Le tableau n°7 (page 25) présente la situation actuelle de la répartition de l'effectif selon les structures composant la DGTH. On remarquera que :
  - 53,22% du personnel est basé au siège de la DGTH à Brazzaville.
  - 12 directions départementales DDTH ne reçoivent que 46,78%, soit moins de la moitié du personnel.
  - Une répartition fortement inégale d'effectif à l'intérieur des deux grandes entités que sont la DGTH siège et les DDTH.
  - Au niveau du siège, La DAAF (33,33%) et la Direction de l'hôtellerie (DH) (24,24%) totalisent à elles seules 57,57% du personnel de la DGTH laissant aux trois autres structures opérationnelles 35% des effectifs.

**Tableau N° 7 :** Répartition du personnel de la DGTH par structure

Structures effectifs	DG	DAAF	DDTPE	DH	DRC	DSID	Total centrale	Total des DDTH	Total effectifs DGTH pays
<b>Nombre d'agents</b>	9	44	16	32	17	14	132	116	248
<b>Part de la structure/DGTH centrale (%)</b>	6,81	33,33	12,12	24,24	12,87	10,60	100	87,87	187,87
<b>Part sur total DGTH pays</b>	3,62	17,74	6,45	12,90	6,85	5,64	53,22	46,78	100

Source : P3DT République du Congo 2015

### Les ressources financières

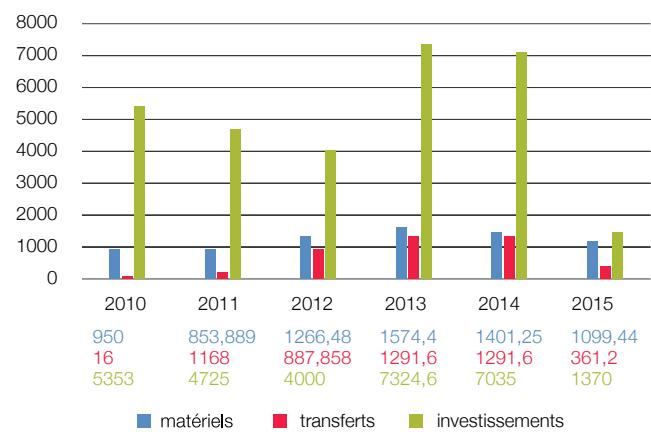
Elles sont constituées, d'une part, des dotations budgétaires de l'État destinées à couvrir les dépenses et, d'autre part, des recettes générées par les taxes et les redevances liées à l'activité touristique.

### Les dotations budgétaires et leur évolution

Les données chiffrées mises à notre disposition concernent les prévisions et non les réalisations du budget. Les conclusions que l'on peut en tirer s'en trouvent limitées. Néanmoins, un certain nombre de points saillants sont à retenir ; il s'agit de :

- l'absence de prévision des charges salariales, le caractère très agrégé des dépenses budgétaires de fonctionnement regroupées en deux rubriques (matériel et transferts) ;
- l'existence d'un budget d'investissements ;
- la baisse drastique en 2015 marquant une rupture inédite dans l'évolution du budget et faisant suite à une baisse légère en 2014 ;
- l'importance de la part du tourisme (42,79%) dans le budget du ministère ;

- l'évolution fulgurante (+19,3 % par an) de cette part entre 2010 et 2013 passant de 4,94% à 62,84% soit +57,9 points en seulement 3 ans ;
- l'évolution en hausse et à un niveau élevé du budget d'investissement consacré au tourisme. La part du tourisme dans le budget d'investissement est restée élevée (55,01% en 2014 et 75,16% en 2015) malgré la baisse tendancielle amorcée en 2014.



**Graphique N° 2 :** Répartition du budget du MTE 2010 à 2015

Source : DAAF/DGTH. Les données sur l'exécution de ces budgets ne nous ont pas été communiquées



### Les recettes de la taxe touristique et des redevances administratives

Depuis 2010 les recettes recouvrées au titre du FDT, sont en constante augmentation. Elles enregistrent, depuis 2013, un recouvrement dépassant les prévisions.

Ces résultats performants cachent cependant une réalité dont les impacts sont négatifs sur l'ANT. On retiendra, à ce titre :

- la création, d'un service de recouvrement au sein de la direction de l'hôtellerie. Cette mission de recouvrement de recette fiscale relève soit des services des impôts soit du fonds de développement du tourisme ;
- une incitation à l'optimisation du recouvrement par des avantages pécuniaires octroyés aux agents commis à cette tâche ;
- un détournement des agents du travail pour lequel ils ont été formés et recrutés ;

- une concentration d'énergie et de moyen de la DGTH et des DDTH pour l'accomplissement de cette tâche au détriment des attributions classiques du tourisme; et
- une image « d'agents des impôts » auprès des acteurs du tourisme créant ainsi une attitude réfractaire préjudiciable à l'accomplissement efficace des missions réelles de l'ANT.

Le recouvrement des redevances présente des résultats plutôt mitigés avec un taux de 25,18% en 2014 (seule année dont les données prévisionnelles ont été fournies). L'explication de cette contreperformance viendrait de la prise, en 2008 par le ministre, d'une note de service (n°017 du 29 avril) augmentant de façon drastique, les montants des redevances et frais des différents actes administratifs de l'ANT.

Cette décision qui, à l'application, s'est avérée tout à fait contreproductive, donne des résultats contraires à ceux qui étaient attendus.

**Tableau N° 8 :** Recettes du fonds de développement touristiques et des redevances administratives (en millions FCFA)\*

Nature de recettes années	FDT			Redevances (menues recettes)			Observations
	prévisions	réalisations	Taux réalisé	prévisions	réalisations	Taux réalisé	
<b>2010</b>	1008,459	217,858	21,60	nc	19,695	-	Prévision non disponible
<b>2011</b>	nc	768,314	-	nc	15	-	idem
<b>2012</b>	nc	846,146	-	nc	43,405	-	idem
<b>2013</b>	1000,147	1022,690	102,25	nc	10,425	-	idem
<b>2014</b>	1027,670	1078,608	104,95	80	20,150	25,18	
<b>2015</b>	1094,990	199,318*	18,20	60	nc	-	
<b>TOTAL SUR 6 ANS</b>	4131,266	4132,934	100,04	140	108,675	77,625	Sur base de 2 ans Pour les redevances

Source : DAAF/DGTH. \*réalisations à fin mars 2015 ; nc= données non communiquées.



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

A titre illustratif, le tableau n°9 ci-dessous récapitule quelques cas pour les anciens et les nouveaux taux des redevances.

### 1.5 L'organisation des professionnels

Les associations de professionnels du tourisme traversent une situation, pour le moins, difficile marquée par de profondes dissensions qui ont parfois abouti à des scissions dans sa branche hôtelière. Le regroupement associatif n'arrive pas à intéresser le plus grand nombre d'acteurs de leur corporation et donne, de ce fait, l'image d'une faible représentativité face à l'ANT. (voir tableau n°10)

## 2. État des lieux du cadre réglementaire et fiscal

Au niveau législatif et réglementaire, après une période mouvementée et prolixe, l'on est entré dans une phase où la production de textes a considérablement ralenti malgré un pressant besoin de renouvellement. En effet, au plan législatif, les textes en vigueur très peu nombreux datent, pour la plupart, de plusieurs décennies et ont connu une bonne application avec parfois, des résultats mitigés. Par contre au plan réglementaire, bien qu'incomplets et parfois désuets, les textes foisonnent et leur application rencontre divers obstacles dus à de multiples causes.

Tableau N° 9 : Anciens et nouveaux montants en FCFA des redevances administratives

Taux Actes administratifs	avant 2008		Depuis 2008		variation	
	provisoire	définitif	provisoire	définitif	provisoire	définitif
<b>Autorisation hôtels</b>	20000 à 70000	5000	350000	1500000	280000 à 330000	1495000
<b>Autorisation restaurants</b>	20000	5000	150000	500000	130000	450000
<b>Licence agence de voyage</b>	20000	5000	250000	400000	230000	395000
<b>Site touristique</b>			1500000	3000000		

Source : P3DT République du Congo 2015.

Tableau N° 10 : Récapitulatif des associations de professionnels du tourisme

Rubriques dénomination	Date de création	Reconnaissance administrative	Effectif des membres	Ville siège	Observations
<b>AVTHC</b>	2003	oui	145	Brazzaville	Représentée à Pointe-Noire
<b>ACAVTOUR</b>	1994	oui	17	Brazzaville	Membre FISAVET-AOC et du FUAAV
<b>FEDERATION MEMBRE DE UNICONGO</b>		oui	132	Brazzaville	Bureau à Pointe- Noire
<b>LISANGA TDS</b>	2006	oui	5	Brazzaville	
<b>AVMPCV</b>	2004	oui	15	Brazzaville	
<b>TOUR-GUIDES-CONGO</b>	2008		12	Brazzaville	En cours de reconnaissance

Source : P3DT République du Congo 2015.



## 2.1 Le cadre réglementaire en matière de tourisme et d'hôtellerie

La réglementation nationale en matière de tourisme et d'hôtellerie comporte une série de textes allant du législatif au réglementaire. La mission a collecté et examiné les textes suivant :

- Décret n°55-572 du 20 mai 1955 sur les débits de boissons en A.O.F, en A.E.F, au Togo, au Cameroun, à Madagascar, aux Comores et en Côtes françaises des Somalies.
- Arrêté n°1572/APAG du 30 mai 1956 sur l'ouverture des débits de boissons.
- Ordonnance n°16-78 du 10 mai 1978 portant création du fonds de développement touristique et ses textes d'application.
- Décret n°78-443 du 9 juin 1978 sur les modalités d'application de l'ordonnance précitée.
- Arrêté n°5461/MIT/SGT du 30 juin 1978 fixant les modalités de recouvrement et de contrôle des taxes touristiques.
- Décret n°83-815 du 5 novembre 1983, portant réglementation de l'édition, la vente et la publication du matériel de promotion touristique.
- Décret n°83-853 du 22 novembre 1983 portant réglementation des agences de tourisme.
- Arrêté n°5723/MCAT-CAB-SGTL du 26 novembre 1988 portant constitution de cautionnement des agences et bureaux de voyages.
- Arrêté n°8407/MTLE/DGTOUR/DAI déterminant les sanctions applicables aux établissements de tourisme.
- Arrêté n°2316 du 27 mai 1972 déclarant zone touristique tous les cours d'eau et sites pittoresques dans la Région du pool-Djoué.
- Arrêté n°8406/MTLE-DGTOUR-DAI du 2 novembre 1984, portant composition du dossier technique, financier et administratif devant accompagner l'agrément de la demande de la construction, la transformation ou l'aménagement et l'exploitation des établissements d'hébergement et de restauration.
- Arrêté n°2710/MCAT-CAB du 26 mars 2004 fixant les normes de classement des établissements d'hébergement.

## 2.2. Le code des impôts et le tourisme

Il n'existe pas une fiscalité spécifique au secteur du tourisme au niveau du code des impôts. Par contre, au même titre que toutes les entreprises, celles relevant du secteur tourisme (hôtels, restaurants, agences de voyage, night-club etc.) sont soumises aux impôts et taxes d'État régis par le Code général des impôts et par les différentes lois de finances, en fonction de leur forme juridique.

Par ailleurs, au terme de la loi n°30-2003 du 20 octobre 2003 portant institution du régime financier des collectivités locales, les entreprises du tourisme sont également soumises, comme toutes les autres entreprises, à la fiscalité des collectivités locales.

Cette fiscalité est caractérisée, en ce qui concerne l'activité touristique, par son hétérogénéité tant dans la nature que dans l'assiette et dans le taux de l'imposition.



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

## La fiscalité propre au tourisme

En dehors de la fiscalité énoncée dans le code des impôts, l'ANT a mis en place une taxe touristique et des redevances administratives.

### a) Les redevances administratives

Les redevances ont été fixées par note de service en rétribution des actes administratifs et aux études de dossiers faits par l'ANT. Une analyse a été faite à ce sujet au point sur les ressources financières de la DGTH et que l'on pourra s'en référer au besoin.

### b) La taxe de séjour

Le fonds de développement touristique a été créé par ordonnance n°16/78 du 10 mai 1978. Deux taxes dites touristiques avaient été instituées pour alimenter ce fonds :

- Taxe de séjour hôtelier : 10% du prix de la nuitée par personne ;
- Taxe sur les clubs touristiques : 5.000 FCFA par mois.

Les montants déclarés par la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie sont les suivants :

**Tableau N° 11 : Taxe de séjour hôtelier de 2010 à 2015 ; Montant en FCFA**

Années	Prévisions	Réalisés
2010	1 008 459 000	217 858 498
2011	-	768 314 416
2012	-	846 146 817
2013	1 000 147 200	1 022 690 224
2014	1 027 670 000	1 078 608 291
2015*	1 094 990 000	199 318 373*

**Source : DGTH**

\*Réalisation partielle à fin février 2015, on peut espérer atteindre voire dépasser le montant attendu.

Le montant total de la taxe de séjour au Congo s'établit autour de 1 milliard de FCFA par an.

Il apparaît d'évidence, une disproportionnalité au regard des indicateurs connus des occupations des chambres - taux d'occupation moyen des chambres qui s'élève à 30%, ainsi que le prix moyen pratiqué qui se situerait largement au-dessus de 25.000 FCFA.

Il y a lieu de s'interroger sur la méthode déployée, les mesures spécifiques à prendre pour faire adhérer les opérateurs économiques à cet impôt qui, dans tous les cas, affecte le niveau de la demande touristique. Le manque à gagner serait de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de FCFA par an.

### Note :

La fiscalité est ressentie par les acteurs du secteur comme un poids étouffant pour leurs activités. Il s'en suit une tendance au rejet systématique des impôts ou la recherche de solutions échappatoires ou tendant à alléger ce poids.

Ce climat de rejet tient son origine de la multiplicité des taxes et des agents de recouvrement auxquels les opérateurs doivent faire face. Il s'explique également par le fait que les impôts et taxes sont assis, la plupart du temps, sur la même assiette.

La DGTH a pris une initiative dans le sens de trouver, avec le contribuable, une solution au paiement régulier et supportable de la taxe touristique. Cela a abouti à la signature de protocole avec certains contribuables.

Cependant, cette initiative louable pêche par son caractère solitaire et non collectif et surtout par le fait qu'un texte n'ait pas été pris pour la rendre légale.



## Présentation du diagnostic des cadres institutionnels et règlementaires

De cette analyse il ressort les points les plus saillants qui devront faire l'objet, soit de renforcement, soit de correction dans la seconde phase de la mission.

### a) Les aspects positifs saillants

Malgré les nombreuses mutations de rattachements institutionnels qu'il a connues, le cadre institutionnel de l'ANT est resté quasiment le même avec quelques changements de dénominations. Cela lui a permis de capitaliser un certain nombre d'acquis constituant un socle à partir duquel une ANT nouvelle peut être bâtie.

### b) Les aspects négatifs les plus remarquables

Cependant, face aux acquis enregistrés, l'ANT enregistre encore quelques faiblesses dont la correction participerait de l'amélioration de son rendement et de son efficacité. Ci après quelques aspects :

- des missions et une structuration incomplètes ;
- l'insuffisance des locaux pour abriter les bureaux tant au siège à Brazzaville que dans les départements ;

- une lourde structuration illustrée par une ligne hiérarchique longue dont le respect nécessite un effectif important et des ressources financières et matérielles conséquentes ;
- l'inexistence de cadres de concertation public/privé ;
- un cadre de coordination intersectoriel inopérant ;
- le non encadrement des missions de marketing et création de l'offre par des structures spécifiques ;
- des besoins de formation initiale et continue non satisfaits et non prise en charge au niveau structurel ;
- l'absence de structures extérieures pour relayer l'ANT sur les marchés émetteurs ;
- une gestion des ressources humaines quasi inexistante avec une faible maîtrise des effectifs, préjudiciable à toute gestion prévisionnelle ;
- une inexistence d'un plan de carrière et de formation du personnel ;
- une absence d'un manuel formalisé de procédures de travail ;



© Antoine Ede | Dreamstime.com

- une inexistence d'une politique et d'un plan d'actions qui définissent une stratégie, des objectifs et des actions programmés ;
- un sous-équipement en moyens logistiques et bureautiques ;
- un fonctionnement souvent en marge des textes mettant l'ANT en situation irrégulière et face à des risques juridiques ; et
- un effectif nombreux, inégalement réparti avec une très forte concentration dans les deux plus grandes villes du pays.

### **Diagnostic du cadre réglementaire**

L'état des lieux réalisé dans la première partie du rapport a mis en exergue la densité du cadre réglementaire du tourisme congolais. À l'analyse, il apparaît que si ce foisonnement a permis jusque-là à l'ANT de réguler l'activité avec des fortunes diverses, la réglementation ne répond plus totalement ni à l'attente des services publics, ni à celle des acteurs privés et encore moins aux exigences d'un tourisme tourné vers l'atteinte des objectifs de développement socioéconomique.

### **Les forces et les insuffisances de la réglementation**

Le cadre réglementaire du tourisme congolais est remarquable par l'abondance de ses textes et par les domaines qu'ils couvrent. Certains de ces textes datent d'avant l'indépendance mais ont été complétés au fil du temps, par d'autres plus ou moins récents.

La coexistence de textes d'époques souvent différentes et l'évolution rapide des pratiques, des métiers et des activités dans le tourisme ont, finalement, donné une situation caractérisée par :

- des cas de textes assez dépassés dont une relecture s'avère indispensable ;
- des cas de vide juridique à combler ; et
- des cas où l'application des textes n'est pas avérée et où cette application se fait en marge des textes existants.

Le sentiment des acteurs est que la pression fiscale est particulièrement pesante sur leur activité tant par le nombre de taxes et de redevances auxquels ils doivent faire face que par les assiettes et les taux de ces taxes.

# LE FINANCEMENT DU SECTEUR



## 1. Les modes de financement et de l'investissement public

### 1.1. Le financement du tourisme par le secteur public

#### Évolution du financement touristique par l'État congolais de 2005 à 2015 dans le cadre du budget

En République du Congo, le financement du secteur touristique de 2005 à 2015 est évalué au total à 69.677.385.781 FCFA. La part qui relève de l'investissement se lève à 50.996.705.495 FCFA ce qui représente un taux de 73,19%.

Tableau N° 12 : Le Budget

Année	Montant	Part DGTH
2005	10 029 100 976	135 000 000
2006	3 589 500 000	15 000 000
2007	5 308 752 000	15 000 000
2008	4 480 752 000	15 000 000
2009	5 351 902 000	226 723 894
2010	6 319 000 000	312 723 894
2011	5 694 889 382	1 804 219 522
2012	6 154 339 540	3 737 659 522
2013	10 190 651 813	6 404 227 546
2014	9 727 859 070	4 144 227 546
2015	2 830 639 000	1 155 202 000

Source : DGTH, montant en FCFA

D'une année à l'autre, le champ d'action du ministère a été plus ou moins vaste, la part affectée au secteur purement touristique qui est exécuté par la Direction générale de tourisme et de l'hôtellerie se situe autour de 25% de la dotation ministérielle. De 2012 à 2015, cette part représentera entre 41 et 61%. Une part d'affectation du budget global est consacrée à l'achat des matériels, soit 9.935.919.087 FCFA. L'État a transféré à charge du département la somme de 8.744.761 199 FCFA.

### 1.2 Évolution et nature des investissements étatiques

Dans les années 2000 les nombreuses structures hôtelières ayant bénéficié des financements de l'État ont été privatisées plus ou moins avec succès à la suite des liquidations des entreprises d'État.

#### La situation du parc hôtelier actuel

Le montant total investi dans ces établissements n'a pas pu être établi, en raison de la disparité de leur réalisation dans le temps mais aussi à cause de la difficulté à donner une valeur foncière sur chaque site. L'importante emprise foncière de chacun des établissements (21.000 m<sup>2</sup> de surface bâtie par exemple sur le site du projet Mbamou palace) est évidente.

Le coût d'investissement par chambre est de l'ordre de 120 millions de FCFA pour les hôtels situés à Brazzaville et à Oyo. Cela donne une orientation que les plus hautes autorités publiques accordent au développement du tourisme d'affaires. Il y a lieu de fixer le cap du retour à l'investissement dans une perspective de très long terme ; la question d'investissement de souveraineté peut se poser alors.



© Copyright - Les Éditions du Jaguar et Jeune Afrique

## Les investissements dans les autres produits touristiques

### Le cas de l'île Mbamou

L'État n'a réellement pas encore optimisé le potentiel touristique de cette île. Il y a une douzaine d'années, des ambitions se sont exprimées pour susciter cette mobilisation étatique en partenariat avec des investissements étrangers. Il s'agissait alors de lancer un grand programme touristique ayant des activités multiples, Golf, Casino, Aquarium, etc.

Sur le reste du territoire, l'État a fait quelques aménagements comme sur le site des Cataractes au sud de Brazzaville. Ces aménagements en terme financiers ont un impact relatif par rapport aux investissements hôteliers.

Les entreprises du secteur touristique, même celles qui sont bien structurées, ne disposent pas suffisamment d'information pour avoir accès aux institutions financières qu'elles soient locales ou internationales.

### Commentaire sur l'investissement des hébergements touristiques en République du Congo

Le secteur hôtelier est en plein essor. De nouveaux établissements ouvrent dans les villes et à leur périphérie, pour une clientèle internationale, mais aussi locale.

Plus récemment, ce sont les étrangers, en particulier, les libanais qui ont investi en force dans le secteur. Le mode opératoire le plus observé consiste à réaménager une grande résidence privée disponible, qu'ils louent, en général, et à laquelle ils ajoutent des annexes pour augmenter le nombre de chambres et y installer une salle de restaurant.

Le marché est resté concentré sur Brazzaville, Pointe-Noire et M'Bomo pour les investisseurs étrangers. Dans les autres départements du pays, les investisseurs congolais ont été plus actifs en particuliers dans les départements de la Cuvette, du Plateau et de la Sangha.

Les conditions de financement diversifiées et attractives tirent les volumes vers le haut. La nouvelle politique d'incitation et d'appui à la création des entreprises devrait aussi y contribuer.

On remarque dans le courant de l'année 2015, une multiplication des projets de conversion d'immeubles de taille moyenne en hôtels ou en auberges. En revanche, il n'existe presque pas d'acquisitions d'hôtels ou d'accords commerciaux avec des groupes hôteliers d'envergure mondiale.

La plupart des investissements opérés par les privés locaux (qu'ils soient congolais ou non) n'observent pas les recommandations en faveur du développement durable. Les questions d'assainissements, d'utilisation des matériaux locaux (briques de terres par exemple) sont ignorées. On va préférer des matériaux importés dont l'impact pour la balance commerciale déjà très déficitaire, se traduit par une tarification assez élevée et l'écartement d'une partie de la population congolaise (y compris la classe moyenne) à consommer et à soutenir la demande touristique interne.

# LES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES



Les ressources touristiques ont été réparties en deux parties afin de refléter au mieux la diversité et la force des produits touristiques en République du Congo-Brazzaville.

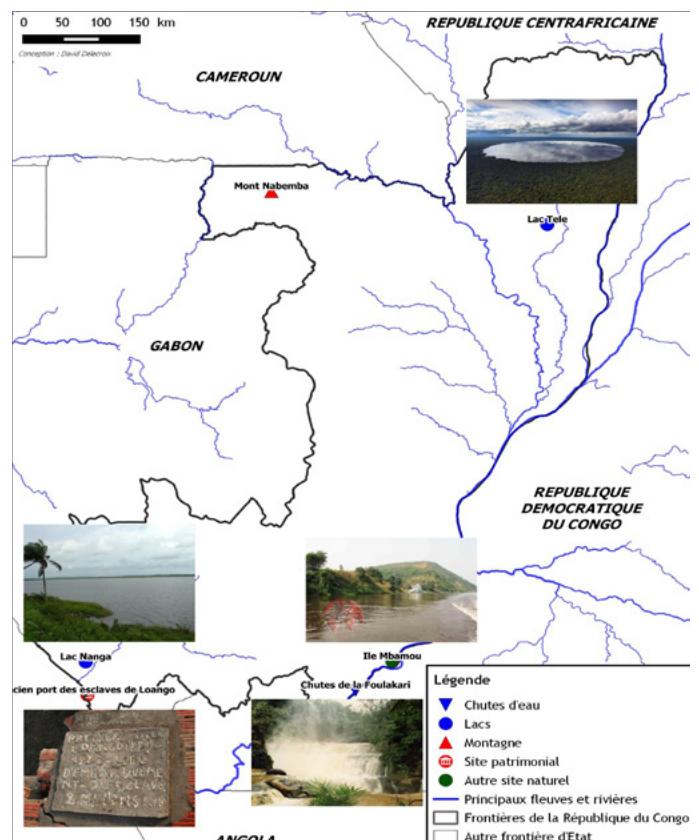
- 1) Les potentialités naturelles ;
- 2) Les potentialités de type historique, culturel et humain.

## 1. Les potentialités naturelles

Les principales ressources naturelles incluent des zones protégées telles que les parcs nationaux, les réserves naturelles, etc. Le pays abrite de grandes plages vierges, des lacs immaculés, de grands réseaux fluviaux, plusieurs cascades et une grande variété de paysages. Toutes les zones protégées sont gérées par le Ministère de l'économie forestière.

En 2012, la trinationale de la Sangha composée des Parcs nationaux de Nouabalé Ndoki (Congo), Lobeke (Cameroun) et Dzanga Ndoki (République centrafricaine) a été inscrite sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le parc national de Conkouati-Douli, quant à lui a été inscrit en 2008 sur la liste indicative des sites du patrimoine mondiale de l'UNESCO en 2008. La République du Congo abrite 13 sites de Ramsar qui sont répartis sur des zones humides et sont internationalement reconnus pour leur valeur.



Cartes N°2 : Les principaux sites touristiques naturels et physiques  
P3DT République du Congo



© Copyright - Les Éditions du Jaguar et Jeune Afrique

## 1.1 Le littoral

La République du Congo a la chance de posséder une façade maritime de 170 km sur l'Océan Atlantique. Ce rivage se caractérise par de larges plages très longues, des baies habitées et des lagunes bordées de mangroves. La température de l'eau de mer varie sur la zone côtière entre 21 et 28 degrés selon les saisons. Cette amplitude est directement soumise aux changements créés par les courants « Alluga ».

Les plages dans les zones rurales sont isolées et, par conséquent, peu fréquentées, et quasiment désertes par rapport aux plages publiques de Pointe-Noire. L'accès à ces plages est généralement restreint à cause du manque de transport public et de la qualité des voies routières.

Quelques contraintes :

- La présence des forts courants et des courants sous-marins qui se forment sous certaines conditions, rendant ainsi la pratique de certaines activités en mer très dangereuses.
- La non signalisation par un système de drapeaux indiquant l'état de l'océan, des maîtres-nageurs sauveteurs permanents, des postes de sauvetage équipés et des panneaux informant de la dangerosité de l'océan etc.
- Le manque des structures du ramassage des déchets ménagers des plages de Pointe-Noire.
- La pollution des plages de Conkouati et ses environs par les hydrocarbures et les déchets domestiques venus de Pointe-Noire.

- Les érosions côtières qui réduisent négativement les plages et impactent sur le développement côtier.

Quelques opportunités :

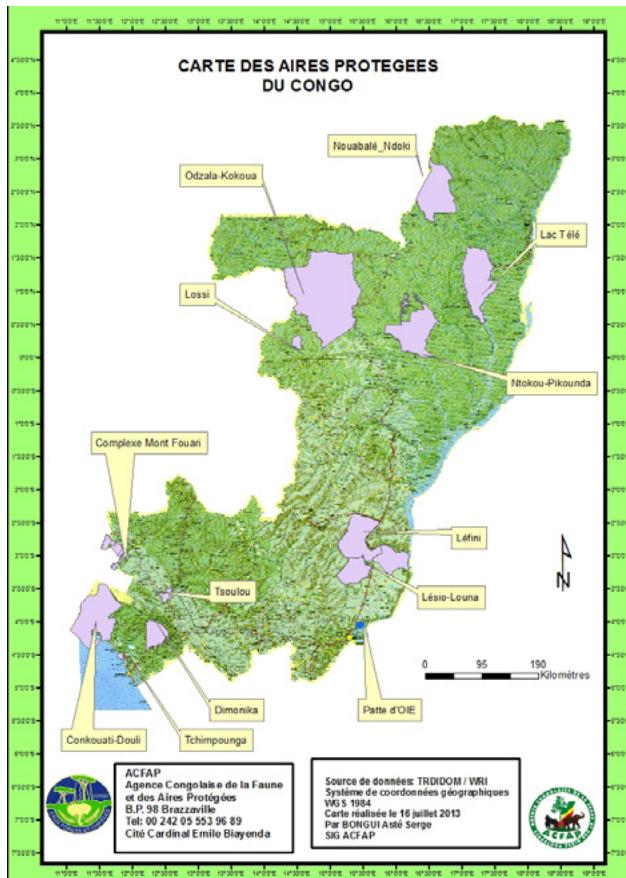
- Les plages du Parc National de Conkouati-Douli, premiers sites de ponte des tortues Luth en Afrique, doivent être considérées à leur juste valeur comme une attraction touristique.
- La loi interdit tout développement dans la bande comprise entre la limite des hautes eaux et une distance de 100 m. Il est donc recommandé dans les zones connues pour être sujettes à une forte érosion côtière, que la limite d'interdiction soit portée à 300m.



Traitements insuffisants des déchets sur la plage publique à Pointe-Noire

## 1.2 Les aires protégées

Les aires protégées sont des espaces naturels faisant l'objet des mesures spécifiques destinées notamment à protéger et à gérer durablement la biodiversité biologique.



Cartes N°3: Carte des aires naturelles de la République du Congo

P3DT République du Congo

Les attentes du Ministère du tourisme sont très élevées quant à la capacité des zones protégées du pays à devenir l'attraction principale du tourisme, et ceci à très court comme à long terme. De plus tous les partenaires internationaux qui sont impliqués dans les divers parcs comprennent l'importance du tourisme et souhaitent le développer.

## 2 Les manifestations culturelles

Tableau N° 13 : Les Manifestations Culturelles Répertoriées

+	DENOMINATION	LIEU	ACTIVITES	PERIODE
1	Fesspam	Brazzaville	Musique	Biennal
2	Biecale	Brazzaville	Le Théâtre Céramique	Biennal
3	Feux de Brazza	Brazzaville	Populaire	
4	Mantsina sur scène	Brazzaville	Théâtre	
5	Festival tuseho	Brazzaville	Comédie	
6	Les sanzas de Mfoua	Brazzaville	Musique	
7	Le meeting d'athlétisme	Brazzaville	Athlétisme	Annuel
8	Festival Kimoko	Pointe-Noire	Théâtre danse contes	
9	FIEF	Pointe-Noire		
10	Insangu Ndjindji	Pointe-Noire		
11	FTEC	Pointe-Noire		
12	Maspo	Kinkala		

Source : P3DT République du Congo 2015

Quelques contraintes :

- La faiblesse de communication entre le Ministère du tourisme et le Ministère de la culture et des arts.
- L'absence de promotions en ligne et dans les médias sociaux.

Quelques opportunités :

- L'existence d'une commission interministérielle.
- La possibilité d'intégrer les principaux festivals et événements culturels dans le contexte des zones de développement touristique de Brazzaville et de Pointe-Noire.

## 3 Sites touristiques complémentaires

La ville de Brazzaville dispose de plusieurs attractions et sites touristiques dans tous les domaines : naturels, culturels, etc. Il faut noter que les sites sont très peu entretenus et se rendre d'un site à un autre peut-être difficile

à cause des embouteillages de plus en plus fréquents. Brazzaville est le centre francophone principal de l'Afrique centrale et doit être développé et promu comme tel. Les attractions suivantes sont considérées comme prioritaires et doivent être intégrés au circuit culturel du développement touristique du département de Brazzaville.

### Les ressources naturelles

- 1 L'île M'bamou
- 2 Les cataractes du Djoué
- 3 L'île Faignond
- 4 Le Châtelet bleu
- 5 Le fleuve Congo
- 6 Les Rapides du Congo

Source : P3DT République du Congo 2015

### Les ressources culturelles

#### Les sites culturels

- 1 Le mausolée Marien NGOUABI
- 2 L'école de peinture de poto-poto
- 3 Le mémorial de Brazzaville
- 4 La basilique de Sainte Anne de poto-poto
- 5 Eglise évangélique de poto-poto
- 6 La résidence du Général De-Gaulle
- 7 Le port de Yoro
- 8 Le cimetière des hollandais
- 9 La place de la liberté
- 10 Le rond-point de la paix
- 11 Le centre sportif de Baongo (1ère aérogare de Bzv)
- 12 Le musée Marien NGOUABI
- 13 Le musée National
- 14 Le palais du Parlement
- 15 L'avenue MATSOUA

Source : P3DT République du Congo 2015

#### Les monuments

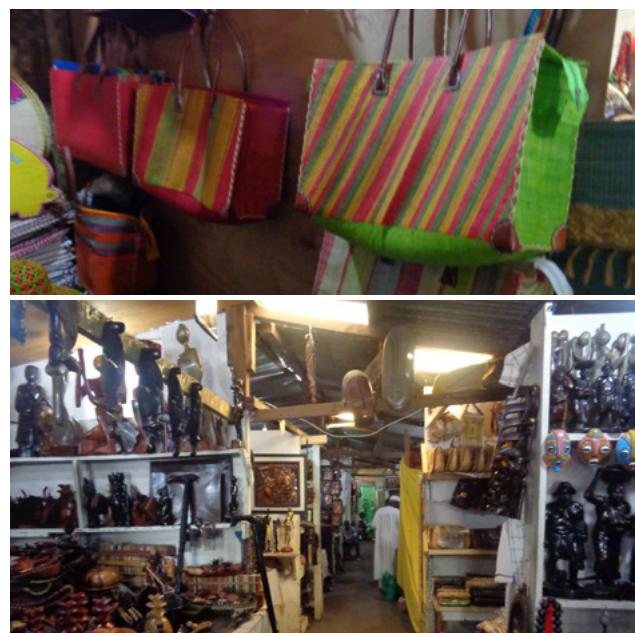
- 1 Monument Félix Eboué
- 2 Monument de la liberté
- 3 Monument Marien NGOUABI
- 4 Monument Monseigneur Augouard
- 5 Cathédrale Sacré-Cœur
- 6 Stade Félix Eboué

- 7 Square De Gaulle
- 8 Stèle de Brazza et ses compagnons
- 9 Case De-Gaulle
- 10 Lycée Savorgnan De Brazza
- 11 Stade Alphonse MASSAMBA Débat
- 12 Stade Marchand
- 13 Palais présidentiel

Source : P3DT République du Congo 2015



La statue en mémoire de Pierre Savorgnan De Brazzaville et la vue extérieure du musée régional Mâ Loango de Dioesso



Création artisanale produite localement en vente au marché du haut plateau

# PROMOTION ET MONTAGE DE PRODUITS TOURISTIQUES

## 1 La promotion des produits touristiques

### 1.1 L'image de la République du Congo auprès des professionnels du tourisme dans quelques pays émetteurs

En terme d'image, le Congo-Brazzaville a longtemps été associé et même parfois confondu avec la République démocratique du Congo.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui grâce aux efforts de visibilité et de démarcation réalisés auprès des différents moteurs de recherche.

#### Visibilité de la République du Congo sur internet

Nous nous sommes attachés à définir les items de visibilité de la destination Congo-Brazzaville sur les principaux moteurs de recherche en langue française les résultats dans d'autres langues peuvent donc être différents.

Tableau N° 14 : Volumétrie de recherche selon les principaux mots clés

Mot Clé	Nombre de recherches	Concurrence	Nombre de résultats
<b>Congo</b>	33 100	0,03	423 000 000
<b>Congo Brazzaville</b>	14 800	0,11	43 100 000
<b>Brazzaville</b>	9 900	0,02	44 200 000
<b>Voyage au Congo</b>	140	0,47	835 000
<b>Congo Brazzaville tourisme</b>	110	0,41	419 000
<b>Vol paris pointe noire</b>	110	0,8	202 000
<b>Brazzaville tourisme</b>	70	0,38	423 000
<b>Tourisme Congo</b>	40	0,17	732 000

Source : P3DT République du Congo 2015

**Conclusion :** un volume de recherches relativement faible sur les principaux mots clés identifiés.

Tableau N° 15 : Volumétrie de recherche selon les principaux mots clés sur la recherche « CONGO »

Listing effectué sur les 5 premières pages de Google France

Recherche "Congo"	Nombre de résultats	%
wikipedia	4	8%
conseils touristes	2	4%
actualités	20	42%
sites institutionnels	14	29%
divers	8	17%
<b>Total</b>	48	100%

Source : P3DT République du Congo 2015



© Anatolii Aleksieiev | Dreamstime.com

**Tableau N° 16 :** Volumétrie de recherche selon les principaux mots clés sur des recherches ayant trait au tourisme

1) « Congo Voyage »

Recherche "Voyage au Congo"	Nombre de résultats	%
Wikipedia	1	2%
Livres / film	23	49%
Conseils touristes	6	13%
Blog touristes	7	15%
Actu	6	13%
Sites institutionnels	1	2%
Site billet	3	6%
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>

Source : P3DT République du Congo 2015

2) « Réservation Congo »

Recherche "Réservation au Congo"	Nombre de résultats	%
Site billet / réservation	44	90%
Conseils touristes	2	4%
Autres	3	6%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>

Source : P3DT République du Congo 2015

3) « Tourisme au Congo »

Recherche "Tourisme Congo"	Nombre de résultats	%
Conseils touristes	14	29%
Actu	16	33%
Sites institutionnels	9	18%
Site billet	4	8%
Annuaires	2	4%
Autres	4	8%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>

Source : P3DT République du Congo 2015

### Visibilité de la République du Congo auprès des tours opérateurs internationaux

Au niveau des tours opérateurs, sur un nombre total de trente-trois enquêtés:

- cinq ne connaissent pas la République du Congo,
- huit ne connaissent pas la destination Congo-Brazzaville et neuf ne sont pas au courant de son attractivité touristique,
- six ont déjà inscrit cette destination dans leur catalogue comme destination potentielle, et
- onze se proposent de la programmer comme destination touristique très prochainement.

## 1.2 Les actions de promotion du Ministère du tourisme

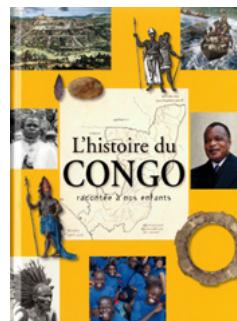
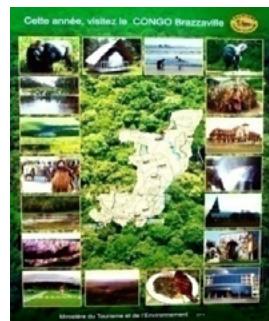
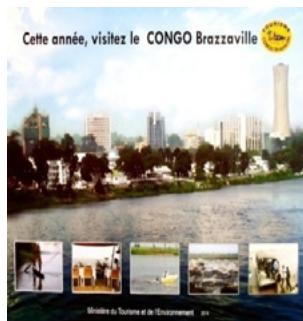
À partir de 2010, le Ministère du tourisme a renoué avec les manifestations touristiques avec la prospection lors de certains salons comme la Bourse internationale du tourisme (BIT) de Milan, World travels market (WTM) à Londres, le Salon mondial du tourisme (SMT) de Paris, le salon Indaba de Durban en Afrique du Sud. Pour les salons auxquels le ministère participe, les agences de voyages bénéficient du stand d'environ 34m<sup>2</sup> loué par l'État. Afin de favoriser l'accueil des touristes à Brazzaville, un bureau d'information touristique a été créé récemment à l'aéroport de Brazzaville.

La création d'un Office de promotion de l'industrie touristique (OPIT) doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière va certainement relancer la promotion accélérée de la destination Congo Brazzaville sur les marchés émetteurs.



### 1.3 Les actions de promotion du secteur privé

Les actions du secteur privé en matière de promotion de la destination est essentiellement l'oeuvre des agences de voyages et du tourisme. Cette participation à la promotion se réalise à travers leur participation aux différents salons de tourisme, seuls ou au côté des représentants de l'Administration nationale du tourisme, en l'occurrence, le Ministère du tourisme. Dans le second cas, les agences ont l'avantage de partager le même stand loué par l'administration. Ces agences de voyages qui exercent effectivement l'activité touristique sont peu nombreuses, mais sont très dynamiques et ont leurs propres brochures de vente pour la commercialisation des circuits qu'elles programment à la demande de leur clientèle individuelle ou de petits groupes.

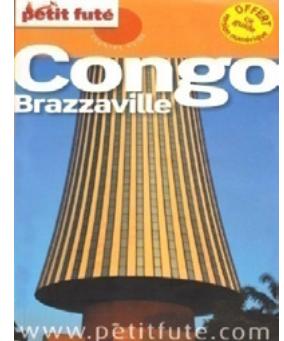
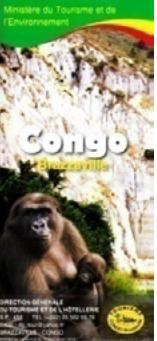


**COMMENT PARTIR (CONNECTIVITÉ)**  
Transport :  
L'Office National du Tourisme (ONTO) assure la coordination entre les grandes villes de l'intérieur par TAC. Au niveau de l'ONTO, il existe une ligne de téléphonie et un correspondant dédié aux entreprises.  
**Commerce et partenariats**  
Air France :  
+243 22 287 21 18  
Air Congo :  
+243 22 287 21 18  
Air Afrique :  
+243 22 287 21 18  
Eduair :  
+243 22 287 21 18  
Hausse Air Maroc :  
+243 22 287 21 18  
TAC :  
+243 22 287 21 18  
TAC :  
+243 22 287 21 18

Le siège de l'ONTO est à Brazzaville.

**TOURISTIC INFORMATION**  
Transport :  
The cities of Brazzaville and Pointe-Noire are served by the TAC (TAC, Air Congo, Caravelle Airlines, Air France, Air Afrique, Eduair, Hausse Air Maroc, TAC).  
Tourism :  
The ONTO is the only tourism organization in the country. It is the only organization that can issue a certificate of tourism.

What you have to know :  
There are no direct flights from the country. This is why the ONTO has organized a bus service to transport passengers from the airport to the city center. This is a great way to get around the city and explore its many attractions.





© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

### 1.5 Les facteurs négatifs et positifs du développement du tourisme en République du Congo.

La gestion de la destination se caractérise actuellement par certains facteurs négatifs et positifs présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N° 17 :** Gestion de la destination (facteurs négatifs et positifs)

Les facteurs négatifs	Les facteurs positifs
La non mise en valeur, et l'enclavement des sites leur non aménagement et les difficultés d'accès.	Manifestation d'une volonté politique clairement exprimée de développer le tourisme.
La quasi absence du Congo-Brazzaville en tant que destination touristique dans les catalogues des grands tours opérateurs.	Existence de nombreuses attractions touristiques relatives au patrimoine nature et culturel.
Manque de produits bien structurés, diversifiés et compétitifs.	L'accueil des populations.
Le coût élevé des tarifs aériens et des chambres des établissements d'hébergement touristique.	La volonté de l'administration nationale du tourisme à promouvoir la destination Congo dans les différentes manifestations touristiques.
Le coût élevé des taxes appliquées aux entreprises du secteur touristique.	La tendance encourageante des promoteurs privés à investir dans la construction des établissements de tourisme, notamment les établissements d'hébergement touristique.
Le coût élevé de la destination pour le tourisme de vacances.	L'amélioration générale du climat des affaires dans le pays.
Faible professionnalisation des acteurs du secteur touristique par manque de formation appropriée.	La sécurité et la stabilité retrouvée.

Source : P3DT République du Congo 2015

# LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT



## 1. Le transport aérien

### 1.1 Le diagnostic de l'infrastructure et des équipements de transport aérien

Un accent particulier a été mis sur les aérodromes internationaux de Brazzaville, de Pointe-Noire et dans certaines mesures d'Ollombo, dans la mesure où ces deux aérodromes représentent la totalité du trafic international et la majeure partie du trafic national.

Au niveau du transport aérien, les infrastructures ont connu un effort important avec la construction des aéroports de type A Brazzaville, Pointe Noire, Ollombo et des sept aéroports secondaires Dolisie, Ouedo, Impfondo, Owando, Ewo, Djambala et Sibiti.

#### Les aéroports internationaux

##### A. Aéroport international de Brazzaville

L'aéroport international de Brazzaville, appelé Maya-Maya qui dessert la capitale congolaise, est un aérodrome de catégorie E (classification Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)), équipé de deux pistes dont une nouvelle piste 05L/23R de 3300 mètres de longueur pour une largeur de 45 mètres utilisée pour les atterrissages et décollages et l'autre 05R/23L, une ancienne piste, utilisée comme voie de roulage. L'altitude de référence est de 319 mètres.

L'aéroport a connu d'importants développements ces cinq dernières années. La nouvelle aérogare passagers entièrement opérationnelle depuis juillet 2014 et la nouvelle piste peut désormais accueillir jusqu'aux aéronefs de type B747, A380 et AN 224. De ce fait, cet aéroport pourrait être un hub de l'Afrique centrale. Il a accueilli en 2013 plus d'un million de passagers; son trafic a augmenté de 15% par an jusqu'en 2015.

##### B. Aéroport international de Pointe-Noire

Situé sur la côte Atlantique, l'Aéroport de Pointe-Noire, est la porte d'entrée d'une région économique du Congo enregistrant aussi une forte croissance. Il offre par ailleurs un accès à la région de Cabinda en Angola. Il a accueilli plus d'un million de passagers en 2014. Un nouveau terminal passager a été construit de même que l'extension de l'aire de stationnement des avions.

##### C. Aéroport d'Ollombo

Dans le département des plateaux, le nouvel aéroport international d'Ollombo est situé à 400 km au nord de Brazzaville. Outre sa position stratégique potentielle dans l'organisation d'un trafic long-courrier de fret entre le nord et le sud de l'Afrique, Ollombo se positionne, pour des questions de sécurité, comme une plate-forme de dégagement pour Brazzaville, Kinshasa et l'ensemble du trafic septentrional, avec une piste toute neuve de 3400 x 45 m, des installations terminales comprenant une aérogare moderne de très grande capacité de 20.000 m<sup>2</sup> et des équipements techniques permettant de recevoir un Boeing 747-400.

### 1.2 Les flux de trafic : évolution et tendance

La structure du trafic aérien des passagers sur l'aéroport de Brazzaville au terme de la période allant de 2012 à 2014 s'articule essentiellement autour du courant de trafic commercial domestique qui représente en moyenne 67,6% du trafic de la plateforme. Sur l'aéroport de Pointe-Noire, l'essentiel du trafic passager est dominé par le trafic domestique représentant une moyenne de 75% du trafic global. Pendant les deux premiers mois de l'année 2015, les trois aéroports internationaux (Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo), ont enregistré 23.000 passagers supplémentaires pour atteindre un



© Copyright - Les Éditions du Jaguar et Jeune Afrique

total de 338.000 passagers, soit une hausse de 7,4%, par rapport à la même période de 2014.

En conclusion, la situation de l'infrastructure aéroportuaire du Congo au regard du diagnostic est excellente en ce qui concerne les aéroports internationaux mais critique dans une certaine mesure quant aux aérodromes secondaires en dépit de certains efforts consentis par l'autorité aéronautique pour leur réhabilitation.

Cependant, il convient de noter que les aéroports ne sont pas encore certifiés par l'ANAC (selon les recommandations de l'OACI) ni par l'OMS pour le contrôle sanitaire aux « Points d'entrées » conformément au Règlement sanitaire international (RSI).

## 2. Les autres modes de transport en République du Congo

### 2.1 Le réseau routier

Le réseau routier principal comprend la dorsale centrale qui traverse tout le pays du nord au sud et se subdivise en trois tronçons essentiels à savoir : La **RN1** (Pointe-Noire – Brazzaville), la **RN2** (Brazzaville – Ouedo-Bomassa) et **RN3** (Ouedo- Enyelle - Betou).

#### Les routes greffes ou bretelles à la dorsale centrale

Les greffes ou bretelles à la dorsale forment un ensemble des routes de toutes catégories confondues qui partent ou croisent les dorsales respectives que sont la RN1, la RN2 et la RN3.

Sur la RN1 : Pointe-Noire – Brazzaville, cet axe comprend 14 bretelles ou greffes.

Sur la RN2 : Brazzaville-Ouedo, cet axe comprend 11 bretelles ou greffes.

Sur la RN3 : Ouedo- Enyelle - Betou, cet axe comprend 2 bretelles ou greffes.

**Cartes N°4 :** Le réseau de transport de la République du Congo

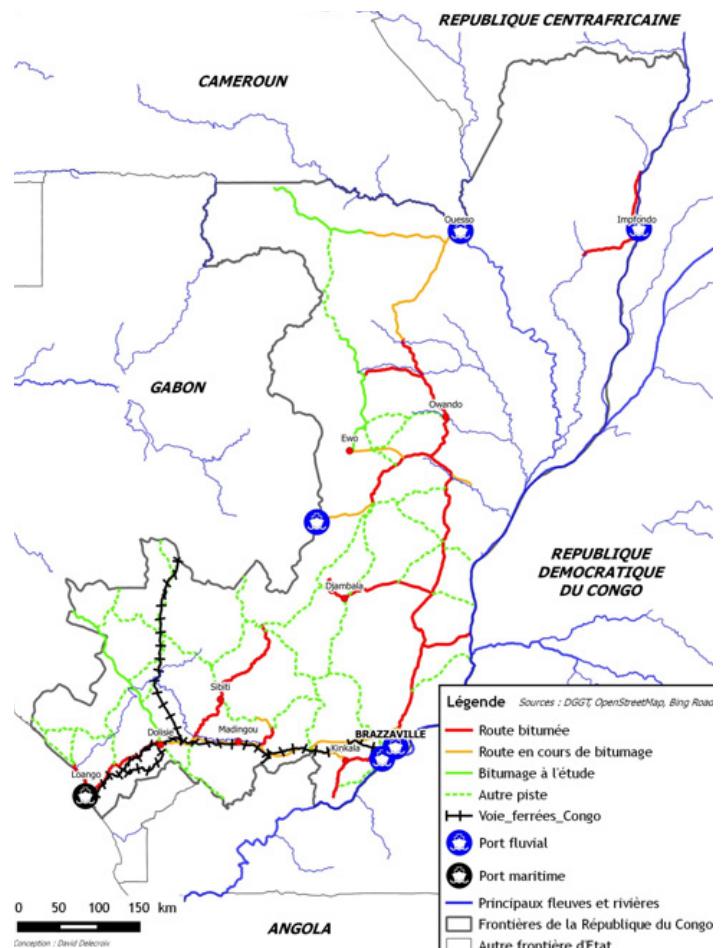




Tableau N° 18 : Les routes d'intérêts touristiques de la partie sud du Pays

N° ordre	Routes permettant l'accès aux sites touristiques	Classif.	Distance (Km)	Principaux sites concernés
1	Pointe-Noire- MadingoKayes – Nzambi-frontière du GABON	RN4	140	Diosso et Louango, Parc National de Conkouati-Douli
2	P/Noire – Nzassi Cabinda - frontière ANGOLA	RN1	33	Ndjéno, lac Nanga, Pont de la Louémé.
3	Dolisie – kibangou – Nyanga – Ngongo – frontière GABON	RN5	245	Les aires protégées du Mont Fouari, chutes de Dimani et de diviénié.
4	Dolisie – Mila Mila – Makabana – Mossendjo – Mayoko – Mbinda- frontière GABON	RN6	231	Reserve de faune de Tsoulou, chutes de Mandolo et de Louessé.
5	Kinkala – Boko – Ntombomanianga – frontière RDC	RN14	83	Chutes de Bela
6	Nganga Lingolo- Voka –Chutes de Loufoulakari	RD	109 (102 + 7)	Mission Cath. Linzolo. Chutes de Loufoulakari,
<b>Longueur totale des routes</b>			841	

Tableau N° 19 : Les routes d'intérêts touristiques de la partie Nord du Pays

N° ordre	Routes permettant l'accès aux sites touristiques	Classif.	Distance (Km)	Principaux sites concernés
1	Odziba – Mbé – Ngabé – Frontière RDC	RN10	127	Village des reines à Ngabé, villages et palais de Mbé,
2	Ivoumba-Mah	RIL	10	Lac bleu, réserve de faune de la Léfini (Lesio-Louna).
3	Inoni-Imboulou	RN	40	Barrage d'Imboulou
4	Makoua – Etoumbi – Mbomo – Olloba – Frontière Gabon	RN13	226	Borne de l'équateur, Parc National d'Odzala-Kokoua.
5	Ouesso-Bomassa-Frontière Cameroun	RN2	200	Village Mbirou, Parc National de Nouabalé-Ndoki.
<b>Longueur totale des routes</b>			603	



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

## 2.2 Les voies navigables

### Le réseau fluvial

Le réseau navigable de la sous-région de la CEMAC a une importance capitale dans l'intégration régionale. Long de plus de 25.000 Km, ces réseaux constituent une plate-forme multimodale, il permet à partir du Congo-Brazzaville un maillage fleuve- route par l'axe Brazzaville – Bangui-Douala vers le bassin du Lac Tchad par la route Bangui-Ndjamena.

Le réseau fluvial du Congo est très important, en ce qui concerne sa longueur de Brazzaville jusqu'aux départements de la Likouala et de la Sangha au nord, comporte des voies fluviales, auxquelles s'ajoutent les cours d'eau des départements du sud du pays et des grands lacs. La longueur des cours d'eau inter-États est d'environ 2.482 km, par contre, à l'intérieur du pays, les cours d'eau sont plus étendus et développent une longueur estimée à 4.884 Km.



# LA FORMATION

## 1. Le niveau actuel de la qualification touristique et hôtelière par catégorie et par nature d'emploi

### 1.1 Le Ministère en charge du tourisme

A première vue, avec un effectif de 246 agents, la DGTH dispose normalement des moyens humains suffisants pour mener à bien ses missions compte tenu du niveau de développement actuel du tourisme. Cependant du point de vue qualitatif, la situation est beaucoup plus contrastée. En effet, seuls 38 agents avaient pu bénéficier d'un cursus de formation en hôtellerie et/ou en tourisme dont 10 en hôtellerie et 28 en administration du tourisme. La grande majorité, soit 85% de l'effectif, ne présente donc qu'un profil disparate relevant de l'administration générale. Il va sans dire qu'au regard des spécificités des missions, les compétences techniques disponibles sont insuffisantes.

#### Les compétences disponibles

Afin de mieux cerner les compétences requises au niveau des directions, il convient de confronter les profils disponibles aux missions à mener. L'environnement global ainsi que les moyens mis à la disposition des fonctionnaires influent sur leur performance finale. A ce titre, l'exiguïté et l'état de délabrement des locaux, les coupures intempestives de l'électricité, l'insuffisance des équipements etc. sont autant de facteurs contraignants. Par conséquent, on ne peut pas évaluer objectivement l'efficacité juste à travers des seules compétences.

Si la formation et le recyclage du personnel du secteur font partie des attributions de la DGTH, un grand vide est observé en matière d'assistance technique des établissements de formation. Autrement dit, la DGTH n'a

pas la main sur les aspects relatifs à la gestion du système de formation dans le pays.

### 1.2 La situation dans l'hôtellerie et la restauration

#### Les tendances observées

La destination profite encore des services des cadres formés au cours des périodes des chaînes internationales (Méridien, Frantel, PLM, Novotel) jusqu'au début des années 2000. La formation dans ces hôtels était assurée à deux niveaux :

- la formation en phase de pré-ouverture : 4 à 5 mois de formation théorique assurée par les cadres maison ou via l'Association des cadres africains ; et
- la formation continue après l'ouverture pour maintenir la qualité des services.

Aujourd'hui, les opérateurs sont confrontés à bien des problèmes quand il s'agit de gestion des ressources humaines. Les plus fréquents ont trait :

- à l'inexistence de culture de service au Congo-Brazzaville ;
- à la mauvaise perception de l'exercice des métiers de l'hôtellerie au Congo-Brazzaville ;
- à la difficulté à trouver du personnel qualifié ;
- à un turn-over élevé du personnel qualifié ;
- à l'impression pour l'entreprise de ne pas tirer profit des investissements en formation consentis, face à des salariés difficiles à fidéliser (désertion du poste sans préavis, par exemple) ;



© Copyright - I am Congo

- aux barèmes de la convention collective ;
- au manque de vision de carrière ; et
- à une lenteur dans l'exécution des tâches.

En matière de gestion des ressources humaines, les grands hôtels se distinguent par la rigueur avec un sens aigu de la maîtrise des coûts dans toutes démarches d'organisation et de gestion. Le déploiement optimal des effectifs au niveau des quatre grandes fonctions traditionnelles à savoir : la direction, l'hébergement, la restauration et les services, est respecté. Il n'est pas alors étonnant de voir un ratio tournant autour de 1 salarié/chambre sinon un peu plus.

Quant aux petits établissements, les pratiques de gestion se résument à la maîtrise des coûts. Déjà la plupart des promoteurs ont une connaissance limitée de l'hôtellerie. La convention collective est une notion abstraite.

#### **Les compétences disponibles**

Sur les 2.423 employés déclarés, 1.205 n'ont jamais bénéficié d'aucune formation au moment de l'embauche. Pour les nombreux emplois informels, on peut supposer que l'écrasante majorité ne dispose pas d'un profil avéré en hôtellerie et en restauration. Tout compte fait, les compétences disponibles sont rares et assez volatiles.

Du point de vue qualitatif, la période d'essai est mise à profit pour recadrer les nouvelles recrues là où l'encadrement existe. Ce qui conduit à une amélioration progressive du niveau général. C'est souvent le cas dans les établissements qui respectent un tant soit peu les dispositions de la Convention collective de la branche.

### **1.3 La situation dans les Agences de voyages**

#### **Les tendances observées**

Le sous-secteur fait face à une double problématique. En effet, la suppression des commissions par les compagnies aériennes a réduit de manière drastique la capacité d'investissement des agences. Alors que ces mêmes compagnies consentent des facilités aux grandes entreprises du Congo-Brazzaville. Elles versent des commissions et/ou remises substantielles à ces entreprises et aux résidents étrangers. On note là une forme de concurrence déloyale qui détourne souvent ces segments du portefeuille clientèle des agences. Et pour couronner le tout, la cherté de la destination, tant au niveau de l'accès aérien qu'au niveau des hôtels, pénalise les opérateurs locaux dans la promotion et la vente de la destination.

### **1.4 La situation dans les activités de guidage**

#### **Les compétences disponibles**

Il n'y a que les éco-guides qui reçoivent des formations appropriées à leurs activités et qui peuvent prétendre vivre à temps plein de leurs activités. Par exemple, le personnel dans les lodges et camps à Odzala ont un niveau de qualification plus élevé que la moyenne au Congo-Brazzaville, le niveau minimum des managers est la licence. De plus, ils sont au moins bilingues français anglais, qu'ils soient expatriés ou locaux. Afin de mieux structurer la profession, une reprise en main du sous-secteur à travers la promulgation d'un texte officiel régissant ces métiers et l'accompagnement de ces acteurs dans leur professionnalisation seront les bienvenus.



## 1.5 La situation dans l'Artisanat

### Les contraintes de la filière

Plusieurs problèmes surgissent aujourd'hui et pénalisent le développement de la filière. A commencer par la difficulté d'approvisionnement en matières premières. Car les ressources traditionnelles commencent à s'épuiser. La faiblesse de la production due à des outils de travail non adaptés est également pointée du doigt. Or, le prix de vente pratiqué ne permet pas toujours d'engager des investissements coûteux. De même, la qualité de la production souffre d'une panne d'inspiration source de créativité.

## 2. Le système de formation public et privé

La Direction générale de l'enseignement professionnel a participé à l'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation. L'objectif poursuivi est de prendre en compte tous les projets de création de filières. En outre, les autorités avouent que la filière Tourisme-Hôtellerie n'occupe pas la place qu'elle mérite dans l'enseignement professionnel public, qu'elles n'avaient pas créé les conditions pour susciter une émergence forte de cette filière. Le pays a pris du retard dans la prise en compte de l'enjeu de la formation touristique et hôtelière.

L'état des lieux confirme la pénurie de main d'œuvre qualifiée sur la destination tout en révélant le manque de structuration de l'offre de formation touristique et hôtelière malgré quelques rares initiatives. L'absence d'une vision



© Copyright - Les Éditions du Jaguar et Jeune Afrique

cohérente et d'une coordination forte semble favoriser la dispersion et l'improvisation. En effet, on se retrouve dans une situation paradoxale : d'un côté, un secteur qui a besoin d'élever les compétences et les qualifications afin de répondre à des besoins nouveaux ; de l'autre, des autorités dépassées par les événements au côté d'opérateurs, qui gèrent dans l'urgence.

Une politique de formation ne peut se concevoir sans des actions coordonnées avec tous les acteurs concernés du secteur public et du secteur privé. C'est à cette condition que la formation touristique et hôtelière pourra accompagner efficacement le développement du tourisme en République du Congo.

Ainsi, on peut envisager trois niveaux d'exigence :

- le dispositif de formation doit permettre de former des élèves, via la formation initiale ou l'alternance ou encore

l'apprentissage et des salariés, via la formation continue, à un niveau de compétence suffisamment élevé ;

- le dispositif doit être suffisamment flexible pour intégrer les besoins nouveaux et s'adapter aux situations locales ; et
- il convient d'aménager des passerelles avec tous les secteurs qui accompagnent le tourisme : l'agriculture, l'environnement, le sport, etc.

Aujourd'hui, alors que chacun semble désormais prêt à sortir de l'amateurisme préjudiciable au tourisme, il appartient au Ministère du tourisme d'impulser une politique de formation novatrice.

**La programmation des Assises Nationales de la Formation touristique et hôtelière peut constituer un signal fort et doit être envisagé.**



# ANALYSE SWOT GLOBALE

CRITÈRES	FORCES	FAIBLESSES
<b>Institutionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère en place depuis 2012.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquents changements de rattachements.</li></ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Diversité et richesse du patrimoine naturel.</li><li>- Remarquables paysages diversifiés.</li><li>- Existence de programmes de préservation de l'environnement.</li><li>- Une grande expérience de la gestion des populations d'éléphants, espèce emblématique (big five).</li><li>- Des sites classés au niveau international (Patrimoine Mondial, Ramsar).</li><li>- Des zones humides réputées pour leurs concentrations en oiseaux migrateurs.</li><li>- Des plans de gestion des aires protégés en cours d'élaboration qui peuvent permettre de drainer des fonds internationaux d'appui à la gestion, à la conservation, et à la valorisation (tourisme).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pression anthropique importante sur les ressources naturelles.</li><li>- Infrastructures d'accueil défectueuses dans les parcs secondaires, faute d'appui financier extérieur.</li><li>- Une forte pression du braconnage sur toutes les espèces animales et d'importants défrichements agricoles en périphérie des aires protégées.</li><li>- Faiblesse des effectifs de gardes et guides dans les aires protégées.</li><li>- Faiblesse des formations et manque de capacité dans divers domaines (guidage, interprétation, gestion des campements, etc.).</li><li>- Un manque d'infrastructures et d'équipements de tous types dans les aires protégées.</li></ul>
<b>Économie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Potentiel de production agricole et d'élevage pouvant satisfaire les besoins de la consommation touristique : chaîne de valeurs touristique.</li><li>- Produits dérivés de l'agriculture et de l'élevage pour l'artisanat touristique.</li><li>- Un parc d'hébergement en progression.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Insuffisance d'investissement et de valorisation des sites touristiques dans le pays.</li><li>- Méconnaissance des enjeux économiques du tourisme.</li><li>- Déséquilibre de la capacité hôtelière entre les départements.</li><li>- Des infrastructures d'hébergement disparates et peu contrôlées.</li><li>- Insuffisance/absence d'une restauration de qualité, diversifiée composée de mets nationaux autour des sites.</li></ul>



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Importance accordée au tourisme par PND et DSCERP.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Élections avec possibilité de changement de rattachement.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La volonté politique manifeste pour la conservation qui fait de la République du Congo une destination pour la vision de la faune (ou la petite chasse) en Afrique centrale.</li><li>- La diversité des sites naturels, des paysages, des écosystèmes préservés, l'existence d'une faune encore abondante, bien que menacée.</li><li>- Mise en place de partenariat public-privé-populations locales pour la valorisation des sites et ressources naturels et les efforts d'implication des populations riveraines dans la gestion des aires protégées.</li><li>- La motivation des techniciens et la capacité d'adaptation rapide aux nouvelles orientations de la valorisation touristique des ressources naturelles.</li><li>- La gestion des ressources par les concessionnaires African Parks.</li><li>- Les places importantes que la nature et la biodiversité occupent dans les cultures et croyances de nombreuses ethnies d'où des « produits » communs à valoriser.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Insuffisance de la sensibilisation des visiteurs des sites naturels et aires protégées en matière de comportement (déchets, dégradations diverses, etc.) qui augure mal de l'avenir de certains sites.</li><li>- La construction d'infrastructures touristiques (bâtiments, campements, etc.) de mauvaise qualité architecturale, peu attrayantes pour des touristes qui recherchent à la fois de l'authenticité et du confort.</li><li>- Des infrastructures d'accès de mauvaise qualité qui pénalisent certains sites à fort potentiel mais peu accessibles.</li><li>- L'absence de signalétique d'accès, de signalétiques interne et d'équipements d'interprétation dans de nombreux sites.</li><li>- Pressions politiques, corruption fréquente qui ne permettent pas la mise en oeuvre de politiques, programmes, projets, d'aménagement, de gestion et de valorisation des ressources naturelles sur le long terme et n'incitent pas les investissements nationaux et étrangers.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Éxistence de nombreux sites valorisables.</li><li>- Possibilité de développement de l'agro-tourisme et de l'artisanat utilitaire hôtelier.</li><li>- Fort potentiel de création d'emplois et de revenus</li><li>- Des nouveaux investissements espérés.</li><li>- Possibilité d'accompagnement par les bailleurs de fonds, Banque mondiale - Projet d'appui à la diversification économique (PADE).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le développement d'infrastructures d'hébergement du secteur informel sans aucun contrôle de qualité.</li><li>- Concurrence des pays africains.</li></ul>

CRITÈRES	FORCES	FAIBLESSES
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne accessibilité depuis l'Europe, les pays africains et bientôt le Moyen-Orient et l'Asie.</li> <li>- Bonne accessibilité à partir des pays voisins (air, route, ferroviaire).</li> <li>- Bonnes liaisons intérieures par le transport aérien.</li> <li>- Existence d'un aéroport aux normes internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fortes contraintes de temps pour accéder aux principaux sites par voies routières car non bitumées et non accessibles.</li> </ul>
<b>Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques personnels de l'hôtellerie-restauration formés à l'étranger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guides sur de nombreux sites non formés.</li> <li>- Méconnaissance des attentes des touristes.</li> <li>- Acteurs informels pour l'essentiel et non professionnels.</li> <li>- Inexistence d'un centre de formation professionnelle aux métiers du tourisme de bon niveau.</li> <li>- Absence d'un système de contrôle contraignant sur la qualité du personnel.</li> </ul>
<b>Image</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population accueillante.</li> <li>- Population conscience de l'intérêt économique du tourisme.</li> <li>- Destination à découvrir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de promotion de la zone sur ses potentialités économiques et touristiques.</li> <li>- Fort impact des troubles ayant émaillé le pays et la sous-région.</li> <li>- Une offre touristique à renforcer sur le WEB.</li> <li>- Faible présence du pays dans les salons et foires internationales.</li> <li>- Inexistence d'une plateforme d'informations sur le tourisme dans les missions diplomatiques de la République du Congo à l'étranger.</li> </ul>
<b>Promotion &amp; Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit d'une structure dédiée en charge de la promotion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très faible présence des actions de promotion.</li> <li>- Insuffisance de connaissance des cibles à atteindre.</li> <li>- mauvais traitement des données quantitatives et qualitatives sur le tourisme.</li> <li>- Méconnaissance sur le marché des produits phares.</li> <li>- Pas de présence touristique du pays sur les réseaux sociaux et internet.</li> <li>- Insuffisance de démarchage des tours opérateurs à l'étranger.</li> <li>- Faiblesse de la demande touristique des congolais de l'intérieur.</li> <li>- Destruction des monuments historiques et oubli des faits.</li> </ul>

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Extension du réseau routier en cours et en projet.</li><li>- Prévoir des possibilités de transport touristique sur le réseau fluvial.</li><li>- Projet de modernisation du réseau ferroviaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dégradation rapide des pistes rurales.</li><li>- Forte pluviométrie affectant le réseau routier : le ruissellement détruit les voies d'accès.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Besoins de formations fortement exprimés par les acteurs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fort turn over du personnel formé décourageant les promoteurs dans les investissements de formation.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Volonté de renforcer et de consolider le secteur.</li><li>- Élaboration d'une stratégie de développement et de structuration touristique.</li><li>- Stabilité politique et économique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zone de turbulence sous régionale même si le pays bénéficie d'une forte capacité reconnue à maintenir.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Volonté affichée des autorités de promouvoir le tourisme.</li><li>- Opportunités de promotion du tourisme à travers la mise en oeuvre de nombreux projets.</li><li>- Possibilité de développement d'un tourisme national en ciblant les scolaires et les associations et mutuelles des travailleurs.</li><li>- Possibilités à moyen termes d'explorer d'autres marchés comme l'Asie.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Concurrence à moyen terme d'autres destinations pour leur intérêt touristique.</li><li>- Risque de crises socio politiques aux conséquences néfastes sur le tourisme.</li><li>- Faible réactivité des acteurs locaux pour répondre aux attentes des nouveaux clients.</li></ul>

# CHOIX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Les choix et les orientations stratégiques recommandent une vision ainsi qu'il suit :

- une répartition territoriale en trois zones touristiques;
- un développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau;
- un développement du potentiel touristique de l'île M'bamou; et
- un travail sur une large sensibilisation nationale du phénomène touristique.

## 1. Trois zones touristiques à renforcer

### Sélection et justification des Zones de développement touristique (ZDT)

Le plan stratégique identifie au total trois Zones de développement touristiques (ZDT) réparties dans l'ensemble du pays et se focalisant sur l'ouverture de zones relativement sous développées dans le domaine touristique. La proposition des ZDT est axée sur les principaux enjeux, l'occupation des sols, les caractéristiques environnementales, les zones protégées et les attractions touristiques clefs.

#### Plan conceptuel pour les trois zones prioritaires

Les ZDT, dont les extensions devraient faire l'objet d'une étude plus approfondie, sont définies dans le cadre d'un plan conceptuel. Il identifie ses réseaux de transport, depuis les principales portes d'entrées de chaque ZDT. L'importance de ces liaisons routières, ferroviaires et aériennes se reflète dans les programmes de développement en cours, axés

sur l'amélioration du réseau de transports à court et long terme. Les plans conceptuels montrent aussi les liens latéraux entre les différentes ZDT qui permettront, une fois améliorées, de développer des itinéraires intégrant un certain nombre de régions. En fin de compte, des trajets plus courts et plus confortables seront proposés aux touristes.

#### Justification du choix des ZDT

Pour chaque ZDT inscrit dans le cadre de la stratégie, une évaluation de divers facteurs de développement a été réalisée par rapport à la planification durable du tourisme. Une matrice a été mise en place pour chaque ZDT, évaluant un certain nombre de critères. Bien que principalement qualitative, l'exercice a démontré clairement la perception globale de chacune des zones touristiques. La sélection a été réalisée selon les critères dont les infrastructures disponibles, le potentiel d'attractions touristiques, l'impact social et environnemental, etc.

#### 1.1 Zone 1 : L'axe nord

La zone de développement touristique du Nord - circuit auxiliaire : Ouesso est devenue l'une des portes d'entrée la plus reconnue du tourisme régional. Son développement associé à l'extension de ses infrastructures de transport (aérienne, terrestre et fluviale) s'est confirmé au cours des 10 dernières années. Les vols aériens transportent de plus en plus de touristes à destination des deux parcs nationaux; Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki. Avec l'expérience touristique issue de la gestion et du développement des zones protégées précitées, de nouveaux sites touristiques doivent être créés pour diversifier et compléter ce profil. Les nouveaux flux touristiques se développeront dans ces nouvelles zones protégées uniques, tels que le parc national de Ntokou-Pikounda et la réserve naturelle du Lac Télé.



© Copyright - Les Éditions du Jaguar et Jeune Afrique

## 1.2 Zone 2 : L'axe sud

Zone protégée de Pointe-Noire ZDT - circuit auxiliaire : Pointe-Noire se développe d'une façon spectaculaire. Des vols internationaux desservent cette destination, ce qui impacte aussi le développement du nombre de touristes. La route nationale n°5 ralliant Pointe-Noire au Gabon, offrira des meilleures conditions de transport aux voyageurs. Le flux des visiteurs vers le parc national de Conkouati-Douli devra inéluctablement s'accroître et plus spécifiquement celui des voyageurs locaux provenant de la ville océanique de Pointe-Noire. La mise en valeur des nouveaux sites touristiques augmentera les flux touristiques des zones protégées telles que la réserve de Biosphère de Dimonika et la réserve naturelle de Tchimpounga.

## 1.3 Zone 3 : La zone de Brazzaville

### Brazzaville

Son désavantage majeur est dû au fait qu'elle ne possède pas d'un littoral maritime, mais plutôt d'un des grands fleuves du monde « le fleuve Congo » et une multitude d'activités touristiques qui selon le développement futur de l'offre, peuvent se réaliser autant sur terre que sur l'eau. La capitale de la République du Congo est en plein essor dans le secteur des arts et de la musique, beaucoup plus développé par rapport à celui de Pointe-Noire. En général, c'est la zone de développement touristique la plus développée en infrastructures, en potentialités, dans sa diversité et en impact social. La construction de la route de la corniche, une fois terminée, la circulation et la fluidité du trafic s'augmentera considérablement. Le potentiel d'attraction de produits et activités liés à l'expérience se concentre autour des sites comme : les Cataractes, l'île Faignond, la réserve de Lesio-Louna, le Palais royal de Mbé et les chutes de la Loufoulakari.

Tableau N° 20 : Matrice du développement touristique

Les critères de sélection	Infrastructure	Potentiel	Demande	Diversification	Durabilité	Impact social	Priorité stratégique	Total sur 35
<b>Brazzaville et environs</b>	4	4	3.5	5	4	5	4	29.5
<b>L'axe sud</b>	4	5	5	5	4	5	3	31
<b>L'axe nord</b>	2.5	5	2.5	4	2.5	5	4	25.5

Matrice du développement touristique envisageable pour les 3 axes. \*notes sur cinq, zéro étant le score le plus bas possible et cinq étant le plus élevés

Source : Équipe projet, 2015



## 2. Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau

Le fleuve Congo et ses affluents : avant le développement du transport aérien et celui du réseau routier national, l'ensemble du trafic tant voyageurs que marchandises était assuré par la voie fluviale. Ce grand système fluvial était centré sur le fleuve Congo et soutenu par de multiples affluents. Malheureusement, depuis quelques années, une majeure partie de ce réseau n'a pas été correctement entretenue, certaines portions des voies navigables sont actuellement dans un état de délabrement et impraticables en saison sèche. Cela étant dit, le Gouvernement prend des mesures pour réhabiliter les parcours prioritaires du réseau fluvial, ceci à moyen et long terme.

Même si le programme s'étend à travers l'ensemble du réseau, il est fortement recommandé de réhabiliter l'itinéraire Oueso-Mossaka-Brazzaville pour les besoins de la croissance et de la diversification touristique.

Intégrer dans l'offre nationale cet itinéraire fournira un argument de vente unique sur le marché du tourisme

mondial. À terme, cela distinguera la République du Congo comme un produit unique sur le marché, toujours à l'affût de nouveauté. À présent, l'ensemble des réseaux de voies navigables importants au monde accueillent des itinéraires touristiques : l'Amazone, le Mississippi, le Nil, le Rhin, la Seine, le Yang Tsé, etc. Le puissant fleuve Congo est le dernier à accueillir un itinéraire touristique.

Les conditions de valorisation et de mise en tourisme du fleuve Congo sont à déterminer compte tenu des caractéristiques qui sont spécifiques aux cours d'eau :

- Contraintes de navigabilité ;
- Spécificité de limite frontalière ;
- Mesures environnementales ;
- Plateformes et quais d'aménagement pour les navires ; et
- Infrastructures d'hébergement.

Un Schéma Directeur de Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau navigables en République du Congo doit être entrepris.



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

### 3. Développement du potentiel constitué par l'Île M'Bamou

L'île M'bamou est située à 30km de Brazzaville, sa superficie varie et peut atteindre 185 km<sup>2</sup>. Pendant la traite négrière, elle a servi de plaque tournante pour les négociations de vente des esclaves. L'activité économique est dominée par la pêche artisanale. Les pêcheurs avec leurs épouses dont le nombre varie selon les saisons entretiennent également des jardins et la culture maraîchère.

Le périmètre de l'île est fait des bancs de sable selon les saisons où circulent de nombreux chenaux. Elle est également caractérisée par une belle forêt de rôniers.

Son activité touristique et les conditions d'hébergement sont peu représentatives ; ceci laisse donc l'opportunité de faire une programmation rationnelle de son développement. Les conditions de mise en tourisme de l'île M'bamou sont à étudier compte tenu des caractéristiques qui sont spécifiques en milieu insulaire :

- Contraintes d'espaces réduits ;
- Seuil d'acceptation et de tolérance des touristes ;

- Mesures environnementales ; et
- Cahiers de charges à respecter par les investisseurs.

Un Schéma Directeur du Développement Touristique de l'île M'bamou doit être entrepris.

### 4. Sensibilisation sur l'importance du tourisme pour le Congo

Mobilisation pour une année du Tourisme au Congo: il s'agira de pallier au déficit de la culture touristique de la population congolaise. La mobilisation la préparera à s'approprier de leur propre patrimoine touristique mais aussi à mieux accueillir les touristes internationaux.



# LES AXES STRATÉGIQUES

Le développement durable de tourisme en République du Congo repose sur dix (10) axes stratégiques dont les axes stratégiques d'accompagnement.

## 1er Axe stratégique : Création d'une vision nationale sur les enjeux et les objectifs du tourisme et de l'écotourisme

**Pilier 1** : ancrage politique dans la vision, la stratégie, les perspectives (validation politique).

**Pilier 2** : communications, échanges et plaidoyers relatifs à la Stratégie nationale et plan directeur du développement durable du tourisme (SNP3DT) 2015.

## 3ème Axe stratégique : Renforcement des capacités nationales (institutionnelles, techniques)

**Pilier 5** : Finalisation et adoption des principaux outils de gouvernance du secteur touristique.

**Pilier 6** : Audits participatifs des besoins en renforcement de capacités nationales et mise en œuvre d'une stratégie sur la formation initiale et continue.

**Pilier 7** : Programme national transversal de renforcement des capacités du secteur touristique.

## 2ème Axe stratégique : Mise en place d'un processus consultatif multisectoriel et multi-acteurs

**Pilier 3** : Définition, institutionnalisation des cadres de concertation et de pilotage.

**Pilier 4** : Ancrage du processus de mise en œuvre de la stratégie dans les mécanismes nationaux relatifs à la décentralisation et à l'aménagement du territoire.

## 4ème Axe stratégique : Définition et validation des Programmes et Sous-programmes thématiques spécifiques

**Pilier 8** : Élaboration et validation technique et politique des 3 Programmes et 5 sous-programmes thématiques spécifiques.



## 5ème Axe stratégique : Positionnement de la destination Congo sur le marché international

**Pilier 9** : Programme national d'action de promotion de la destination touristique du Congo à l'étranger.

- Valorisation et présence dynamique et plus réactive à travers les réseaux sociaux.
- Valorisation et présence sur les plateformes physiques de promotion.

**Pilier 10** : Diversification de l'offre permettant l'allongement des séjours.

**Pilier 11** : Politique de communication.

## 6ème Axe stratégique : Planification et Programmation des offres touristiques de loisirs

**Pilier 12** : Amélioration et consolidation de l'offre touristique.

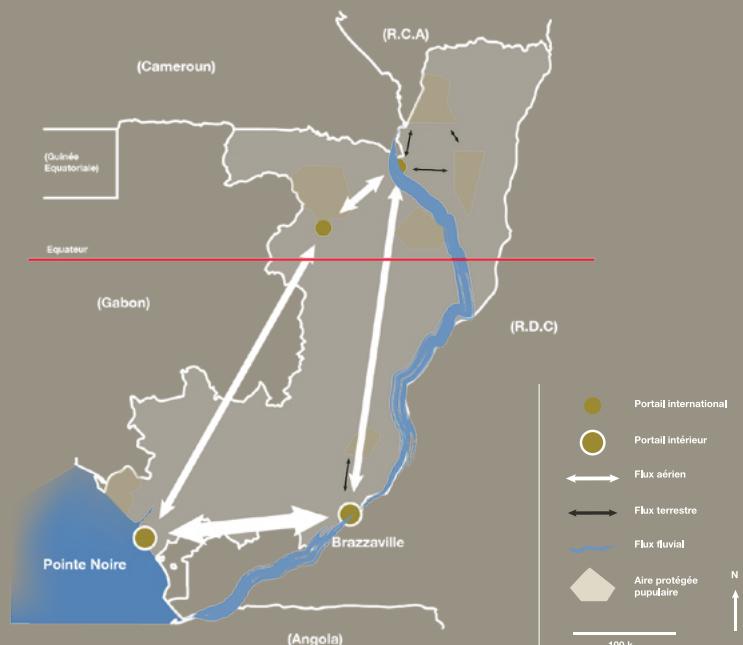
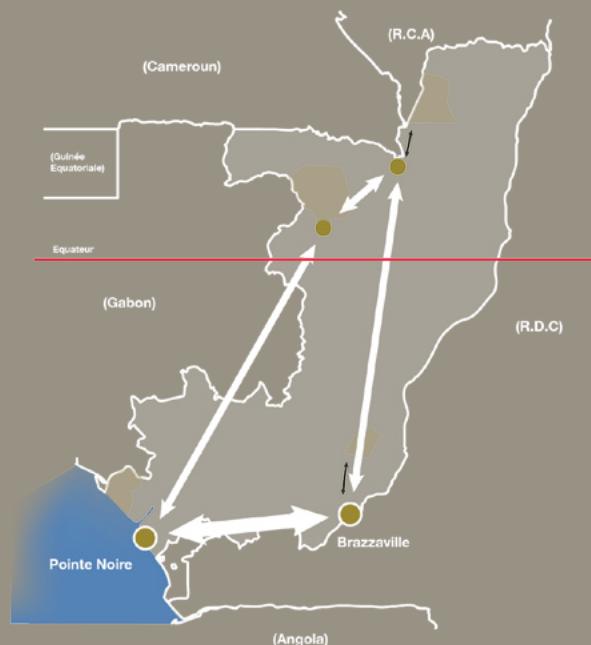
**Phase 1 : 2015-2019 - Amélioration et consolidation.**

**Pilier 13** : Diversification et expansion.

**Phase 2 : 2020-2024 - Diversification et Expansion.**

**Pilier 14** : Croissance.

**Phase 3 : 2025 et au-delà - croissance durable.**



Cartes N°5 : Les cinq premières années du projet en République du Congo : 2015-2019 (carte de gauche)

Cartes N°6 : Situation du projet au second quinquennat : 2020-2024 (carte de droite)



## 7ème Axe stratégique : Mobilisation des partenariats techniques et financements

**Pilier 15** : Plaidoyer - promotion et mobilisation des partenariats techniques et financiers.

**Pilier 16** : Recherche active de partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets des sous-programmes et programmes thématiques et sectoriels.

**Pilier 17** : État, société civile militant pour le développement touristique et coopération internationale pour des projets à fort coefficient d'impacts socioéconomiques et/ou environnementaux.

**Pilier 18** : approche fonds de garantie.

## 8ème Axe stratégique : Mise en œuvre des Programmes et Sous-programmes, Pilotage, Coordination et Suivi d'Exécution

**Pilier 19** : Mise en œuvre des projets des programmes et sous-programmes thématiques et sectoriels.

**Pilier 20** : Définition et mise en œuvre des modalités de pilotage.

**Pilier 21** : Mise en place de l'agence technique d'exécution ; recrutement du nouveau personnel aux compétences et profils adaptés.

**Pilier 22** : Suivi évaluation.

## 9ème Axe stratégique d'accompagnement : Mise en œuvre des mesures et actions d'accompagnement et de soutien

**Pilier 23** : Synergie d'actions linéaires.

**Pilier 24** : La synergie d'actions gouvernementales.

## 10ème Axe stratégique : Perspective et Modèle

**Pilier 25** : Cap ou perspective d'avenir.

### Projection qualitative et quantitative

345.475 en 2013 à 660.000 en 2020, soit une croissance annuelle moyenne de 13 % sur cette période pour les entrées par air et eau.

Les arrivées dans les hôtels se situeront au-delà de 930.000, Entre 2016 et 2020, la croissance annuelle moyenne sera de l'ordre de 14%.

Le tourisme interne quant à lui continuera de prendre de l'ampleur dans le pays. Les nuitées des résidents connaîtront une croissance considérable. Elles vont plus que doubler en 2020 par rapport à 2013 et frôleront la barre de 880.000.



© Ferdinand Reus | Dreamstime.com

## Contribution du tourisme au PIB

Tableau N° 21 : Prévision des indicateurs hôteliers

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<b>Durée moyenne de séjour</b>	3,94	4,33	4,54	4,77	5,01
<b>Nombre total d'arrivées</b>	268 978	282 418	300 324	325 524	346 382
<b>Nombre total de nuitées</b>	1 059 773	1 222 869	1 363 470	1 681 539	1 735 373
<b>Indice de fréquentation / chambre</b>	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71
<b>Nombre de chambres louées</b>	5 019	5 269	5 533	5 810	6 100
<b>Niveau moyen de taux d'occupation (%)</b>	40,39	42,40	44 ,52	46,75	49,09

# TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES PAR NIVEAU DE PRIORITÉ

AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	NIVEAU DE PRIORITÉ
<b>Axe N°1. Création d'une vision nationale sur les enjeux et les objectifs du tourisme et de l'éco tourisme</b>	
Pilier 1 : Ancrage politique dans la vision, la stratégie, les perspectives (validation politique).	haute
Pilier 2 : Communications, échanges et plaidoyers relatifs au P3DT 2015.	haute
<b>Axe N°2. Mise en place d'un processus consultatif multisectoriel et multi-acteurs</b>	
Pilier 3 : Définition, Institutionnalisation des cadres de concertation et de pilotage.	haute
Pilier 4 : Ancrage du processus de mise en œuvre de la stratégie dans les mécanismes nationaux relatifs à la décentralisation et à l'aménagement du territoire.	moyenne
<b>Axe N°3. Renforcement des capacités nationales (institutionnelles, techniques)</b>	
Pilier 5 : Finalisation et adoption des principaux outils de gouvernance du secteur touristique (cadre institutionnel, Cadre légal et règlementaire, schémas d'exploitation, schémas de classification hôtelière, schémas de partenariats public privé, Normes et spécifications, label Congo, etc.).	haute
Pilier 6 : Renforcement de capacités nationales et mise en œuvre d'une stratégie de formations initiale et continue.	haute
Pilier 7 : Programme national transversal de renforcement des capacités du secteur touristique.	haute
<b>Axe N°4. Définition &amp; validation des Programmes et Sous programmes thématiques spécifiques</b>	
Pilier 8 : Elaboration et validation technique et politique des 3 Programmes et 5 sous-programmes thématiques spécifiques.	haute
<b>Axe N°5. Positionnement de la destination Congo sur le marché international</b>	
Pilier 9 : Programme national d'action de promotion de la destination touristique du Congo à l'étranger .	haute
Pilier 10 : Une diversification de l'offre permettant l'allongement des séjours.	haute
Pilier 11 : Politique de communication.	haute
<b>Axe N°6. Planification et Programmation des offres touristiques de loisirs</b>	
Pilier 12 : Amélioration et consolidation de l'offre touristique.	moyenne
Pilier 13 : Diversification et expansion.	moyenne
Pilier 14 : Croissance.	moyenne
<b>Axe N°7. Mobilisation des partenariats techniques et financements</b>	
Pilier 15 : Plaidoyer - Promotion et Mobilisation des partenariats techniques et financiers.	moyenne
Pilier 16 : Recherche active de partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets des sous-programmes et programmes thématiques et sectoriels.	haute
Pilier 17 : État, Société civile militant pour le développement touristique et Coopération internationale pour des projets à fort coefficient d'impacts socioéconomiques et/ou environnementaux.	moyenne
Pilier 18 : Approche fonds de garantie.	moyenne



© Copyright - I am Congo

ANNÉE DE DÉMARRAGE	DURÉE	SOURCES DE FINANCEMENT	MAÎTRISE D'OUVRAGE
AN 1	1 an	gouvernement	MTL
AN 1	1 an	gouvernement	MTL
AN 1	1 an	MTL	MTL
AN 2	3 ans	MTL	MTL
AN 1	5 ans	gouvernement	MTL
AN 1	2 ans	MTL et PTF	MTL
AN 1	3 ans	MTL et PTF	MTL
AN 1	3 ans	gouvernement	gouvernement
AN 3	5 ans	OT	OT
AN 3	5 ans	OT	OT
AN 3	5 ans	OT	OT
AN 3	2 ans	Privé	Privé
AN 4	2 à 3 ans	Privé	Privé
AN 10	2 à 3 ans	Privé	Privé
AN 1	4 ans	gouvernement	MTL
AN 1	4 ans	gouvernement	MTL
AN 3	3 ans	Administration locale	Administration locale
AN 3	5 ans	privé	privé



AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	NIVEAU DE PRIORITÉ
<b>Axe 8. Mise en œuvre des Programmes &amp; Sous-programmes, Pilotage, Coordination et Suivi d'Exécution</b>	
Pilier 19 : Mise en œuvre des projets des Programmes et Sous-programmes thématiques et sectoriels.	haute
Pilier 20 : Définition et mise en œuvre des modalités de pilotage.	haute
Pilier 21 : Mise en place de l'agence technique d'exécution ; recrutement du nouveau personnel aux compétences et profils adaptés.	haute
Pilier 22 : Suivi et évaluation.	haute
<b>Axe N° 9 Mise en œuvre des mesures et actions d'accompagnement et de soutien</b>	
Pilier 23 : La synergie d'actions linéaires.	haute
Pilier 24: La synergie d'actions gouvernementales.	haute
<b>Axe N° 10. Perspective et Modèle</b>	
Pilier 25 : des caps.	moyenne

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS

ACTIONS	COÛTS EN FCFA
<b>ACTIONS SECTORIELLES</b>	
Aspects institutionnels et réglementaires :	478 400 000
Aménagement des sites touristiques et transports hors aérien :	11 374 980 321
Aspects Transport aérien :	35 340 000 000
Aspects statistiques :	1 203 760 000
Aspects formations :	2 664 995 000
Aspects montage de produits – promotion – marketing :	5 134 640 000
Total	<b>56 196 775 321</b>
<b>ACTIONS TRANSVERSALES</b>	
Total	17 613 350 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	
	<b>73 810 125 321</b>



© Copyright - I am Congo

ANNÉE DE DÉMARRAGE	DURÉE	SOURCES DE FINANCEMENT	MAÎTRISE D'OUVRAGE
AN 1	5 ans	gouvernement	MTL
AN 1	5 ans	gouvernement	MTL
AN 1	5	gouvernement	MTL
AN 1	5 ans	gouvernement	MTL / Privé
AN 1	5 ans	MTL	MTL
AN 1	5 ans	gouvernement	gouvernement
AN 5	5 ans	gouvernement	MTL

# CONCLUSION GÉNÉRALE

En conclusion, les décideurs, les acteurs et les intervenants du développement durable du tourisme en République du Congo s'accordent tous pour dire que le défi principal qui se pose aujourd'hui est celui de la valorisation de l'important patrimoine dont dispose le pays aux fins de la réduction de la pauvreté.

L'exercice de planification de son développement touristique auquel vient de se prêter le gouvernement à travers le Ministère du tourisme et des loisirs représente une condition sine qua non dans la recherche d'un développement harmonieux et durable de ce secteur d'activité, levier essentiel dans la diversification de l'économie nationale.

Au total, 55 (cinquante et cinq) actions nous ont semblé nécessaires pour impulser définitivement l'activité touristique en République du Congo.

En plus des actions dont la conjoncture (nationale ou internationale) pourrait motiver leur réalisation, un montant

initial de 74 (soixante et quatorze) milliards de francs CFA devra être mobilisé d'ici la fin de la prochaine période quinquennale pour espérer un développement cohérent et profitable du tourisme en République du Congo.

À l'issue de cet important exercice, les populations de la République du Congo peuvent fonder désormais davantage d'espoirs sur l'activité touristique qui devra croître en vue de l'amélioration de leur qualité de vie.

Nous avons fixé le lien pour répondre aux objectifs annoncés dans le cadre du PND qui met en avant le développement socio-économique de la République du Congo, la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale à travers l'accès de toutes les populations rurales, périurbaines et urbaines.

Le résultat final que nous espérons ne s'apparente pas irréaliste. La barrière la plus importante est donc l'acceptation du changement et la projection dans un



© Copyright - Ministère du tourisme et des loisirs

avenir différent de ce que l'on connaît ou de ce que l'on a pu imaginer. Notre vision cherche à préserver un développement économique associé à une diminution de la pression environnementale. Les conséquences sociétales risquent d'être importantes pour une population peu préparée au phénomène touristique.

Prévoir les mécanismes d'adaptation afin d'accepter les contraintes est urgent et stratégique, si l'on veut rester compétitif car des régulations fortes sont inévitables.

Notre stratégie bien qu'ambitieuse au regard des capacités actuelles de l'administration nationale du tourisme s'inscrit dans le droit fil des objectifs mondiaux dont la République du Congo devra être un porte-étendard à l'échelle du continent africain.

Enfin, nous nous sommes inscrits dans le droit chemin énoncé par les objectifs mondiaux dont on sait, couvrent tous les grands secteurs du développement, que

ce soit dans les dimensions économiques, sociales, environnementales (y compris le climat) et de gouvernance (nationale et internationale).

Pour le renouveau touristique en République du Congo, ces concepts uniques interpellent plutôt à penser en termes de « facteurs limitants », les fameux « goulots d'étranglement » dont l'analyse diagnostic a largement fait état.

Sur le plan plus financier, les ressources pour le « financement du tourisme congolais » sont avant tout en République du Congo, qu'il s'agisse d'épargne privée ou de fiscalité. Le rôle des bailleurs et autres partenaires techniques financiers sera avant tout d'aider à améliorer les contextes locaux.



# ANNEXES

## LES COÛTS ET LA PROGRAMMATION

### 1. Les coûts des actions et des projets sectoriels

Aspects institutionnels et réglementaires

**Tableau N° 22 :** Tableau récapitulatif des actions potentiels à mettre en oeuvre. Cadre juridique institutionnel et réglementaire

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 1 : Restructuration de l'ANT.	
<b>Total Action 1</b>	<b>115 400 000</b>
Action 2 : Restructuration et relance de la commission nationale de classement des établissements de tourisme .	
<b>Total Action 2</b>	<b>198 100 000</b>
Action 3 : Restructuration et relance du Conseil supérieur du tourisme (CST).	
<b>Total Action 3</b>	<b>48 100 000</b>
Action 4 : Création d'un cadre de concertation sectoriel des acteurs du tourisme.	
<b>Total Action 4</b>	<b>23 200 000</b>
Action 5 : Relecture des textes régissant le secteur touristique.	
<b>Total Action 5</b>	<b>76 600 000</b>
Action 6 : Création d'un visa touristique au Congo.	
<b>Total Action 6</b>	<b>17 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>478 400 000</b>

Aspects aménagement des sites touristiques et transports hors aérien

**Tableau N° 23 :** Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016. Aménagement des sites touristiques

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 1 : Appui à l'interprétation du Parc national d'Odzala Kokoua (PNOK) et de la réserve naturelle de Gorille de Lésio-Louna.	
<b>Total Action 1</b>	<b>26 800 000</b>
Action 2 : Mise en place d'une structure interministérielle de concertation pour la gestion du tourisme dans les aires protégées.	
<b>Total Action 2</b>	<b>10 000 000</b>
Action 3 : Études d'aménagement du site des chutes de la Loufoulakari.	
<b>Total Action 3</b>	<b>125 000 000</b>
Action 4 : Aménagement du site de Lésio-Louna.	
<b>Total Action 4</b>	<b>753 642 591</b>



**Tableau N° 23 :** Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016. Aménagement des sites touristiques

<b>Désignation</b>	<b>Coût de l'action en FCFA</b>
Action 5 : Étude d'aménagement du site de Loango-Diosso.	
<b>Total Action 5</b>	<b>70 000 000</b>
Action 6 : Études d'aménagement des Cataractes du Djoué.	
<b>Total Action 6</b>	<b>175 000 000</b>
Action 7 : Études d'aménagement d'une zone touristique à Ouesso.	
<b>Total Action 7</b>	<b>265 000 000</b>
Action 8 : Amélioration de l'accessibilité touristique du Parc national de Nouabalé Ndokai (PNNN).	
<b>Total Action 8</b>	<b>491 861 920</b>
Action 9 : Amélioration d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 1.	
<b>Total Action 9</b>	<b>1 733 100 501</b>
Action 10 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 2.	
<b>Total Action 10</b>	<b>703 743 840</b>
Action 11 : Amélioration des voies d'accès aux différents sites touristiques du PNOK 3.	
<b>Total Action 11</b>	<b>162 806 411</b>
Action 12 : Amélioration des voies d'accès au site touristique de Lesio-Louna et du Lac Bleu.	
<b>Total Action 12</b>	<b>1 155 400 334</b>
Action 13 : Accessibilité des voies d'accès au site touristique de L'île Faignond à Kintélé.	
<b>Total Action 13</b>	<b>945 446 358</b>
Action 14 : Amélioration des voies d'accès au site touristique des Cataractes du Djoué.	
<b>Total Action 14</b>	<b>675 000 000</b>
Action 15 : Amélioration des voies d'accès aux chutes naturelles de Béla.	
<b>Total Action 15</b>	<b>98 606 010</b>
Action 16 : Amélioration des voies d'accès aux sites de Loango-Diosso, lac Nanga.	
<b>Total Action 16</b>	<b>616 574 496</b>
Action 17 : Amélioration des voies d'accès du Parc National de Conkouati-Douli (PNCD).	
<b>Total Action 17</b>	<b>273 094 625</b>
Action 18 : Aménagements des infrastructures touristiques dans le PNNN.	
<b>Total Action 18</b>	<b>1 603 903 235</b>
Action 19 : Aménagements des infrastructures touristiques dans le PNCD.	
<b>Total Action 19</b>	<b>990 000 000</b>
Action 20 : Création de différentes aires, pistes et points de collecte des déchets.	
<b>Total Action 20</b>	<b>500 000 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (en FCFA)</b>	<b>11 374 980 321</b>

## ASPECTS TRANSPORTS AÉRIENS

**Tableau N° 24 :** Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre. Transport aérien

<b>Désignation</b>	<b>Coût de l'action en FCFA</b>
Action 1 : Etude de faisabilité en vue de faire de l'aéroport d'Ollombo un aéroport à opérations Low Cost.	
<b>Total Action 1</b>	<b>50 000 000</b>
Action 2 : Réhabilitation des aérodromes stratégiques pour le développement touristique.	
<b>Total Action 2</b>	<b>35 000 000 000</b>
Action 3 : Etablissement des comptoirs d'informations touristiques dans les aérogares des aéroports internationaux.	
<b>Total Action 3</b>	<b>240 000 000</b>
Action 4 : Etude d'opportunités de réduction de certaines taxes et redevance afin de rendre compétitif le coût de la destination Congo.	
<b>Total Action 4</b>	<b>50 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL (en FCFA)</b>	<b>35 340 000 000</b>

## ASPECTS STATISTIQUES

**Tableau N° 25 :** Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016. Statistiques touristiques

<b>Désignation</b>	<b>Coût de l'action en FCFA</b>
Action 1 : Mise à niveau des statistiques touristiques de base.	
<b>Total Action 1</b>	<b>508 760 000</b>
Action 2 : Mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle sur les statistiques du tourisme.	
<b>Total Action 2</b>	-
Action 3 : Séminaire national sur les statistiques du tourisme.	
<b>Total Action 3</b>	<b>20 000 000</b>
Action 4 : Renforcement du service chargé des statistiques du tourisme.	
<b>Total Action 4</b>	<b>60 000 000</b>
Action 5 : Recensement des établissements de tourisme.	
<b>Total Action 5</b>	<b>200 000 000</b>
Action 6 : Mise en place d'un système des statistiques du tourisme conforme aux recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme.	
<b>Total Action 6</b>	<b>415 000 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (en FCFA)</b>	<b>1 203 760 000</b>

## ASPECTS FORMATIONS

**Tableau N° 26 :** Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016

<b>Désignation</b>	<b>Coût de l'action en FCFA</b>
Action 1 : Tenue des Assises nationales de la formation hôtelière et touristique comme action préalable.	
<b>Total Action 1</b>	<b>131 200 000</b>
Action 2 : Définition et mise en oeuvre d'un programme de requalification du personnel de l'Administration nationale du tourisme.	
<b>Total Action 2</b>	<b>59 500 000</b>
Action 3 : Recrutement des cadres dans les spécialités techniques.	
<b>Total Action 3</b>	<b>-</b>
Action 4 : Définition et mise en oeuvre d'un programme de formation des formateurs.	
<b>Total Action 4</b>	<b>26 395 000</b>
Action 5 : Définition de nouveaux référentiels de formation touristique et hôtelière et professionnalisation des écoles et centres de formation.	
<b>Total Action 5</b>	<b>120 000 000</b>
Action 6 : Développement de la formation continue dans le secteur privé.	
<b>Total Action 6</b>	<b>327 900 000</b>
Action 7 : Création d'un Institut national de tourisme et de l'hôtellerie.	
<b>Total Action 7</b>	<b>2 000 000 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (en FCFA)</b>	<b>2 664 995 000</b>

## ASPECTS MONTAGE DE PRODUITS - PROMOTION - MARKETING

**Tableau N° 27 :** Tableau récapitulatif des actions potentielles à mettre en oeuvre à partir de 2016. Promotion et marketing

<b>Désignation</b>	<b>Coût de l'action en FCFA</b>
Action 1 : Mise en place d'outils modernes d'accompagnement des touristes.	
<b>Total Action 1</b>	<b>125 000 000</b>
Action 2 : Mise en oeuvre d'une stratégie etourisme.	
<b>Total Action 2</b>	<b>122 640 000</b>
Action 3 : Actions médias et réseaux sociaux.	
<b>Total Action 3</b>	<b>187 000 000</b>
Action 4 : Implémentation de l'Office de Tourisme.	
<b>Total Action 4</b>	<b>2 600 000 000</b>
Action 5 : Promotion et participation aux Salons professionnels.	
<b>Total Action 5</b>	<b>2 100 000 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (en FCFA)</b>	<b>5 134 640 000</b>



## 2. Les coûts des actions transversales

**Tableau N° 28 :** Coût des actions transversales

Désignation	Coût de l'action en FCFA
Action 1 : Sensibilisation en vue d'une année du Tourisme en République du Congo.	
<b>Total Action 1</b>	<b>1 305 850 000</b>
Action 2 : Rédaction d'un code des investissements sectoriels du tourisme.	
<b>Total Action 2</b>	<b>76 500 000</b>
Action 3 : Fonds d'appui multi bailleurs.	
<b>Total Action 3</b>	<b>13 575 000 000</b>
Action 4 : Développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau.	
<b>Total Action 4</b>	<b>256 000 000</b>
Action 5 : Développement du potentiel touristique constitué par l'île M'bamou.	
<b>Total Action 5</b>	<b>220 000 000</b>
Action 6 : Structure opérationnelle de mise en oeuvre de la SN-P3DT.	
<b>Total Action 6</b>	<b>2 025 000 000</b>
Action 7 : Comité de lecture, impression, communication et diffusion des rapports et supports techniques.	
<b>Total Action 7</b>	<b>155 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL (en FCFA)</b>	<b>17 613 350 000</b>



© Copyright - I am Congo

## Liste des sigles et acronymes:

ACAVTOUR	Association congolaise des agences de voyages et du tourisme
ANT	Administration nationale du tourisme
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BIT	Bourse internationale du tourisme
BP	La Balance des paiements
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CST	Conseil supérieur du tourisme
DDTH	Directions départementales du tourisme et de l'hôtellerie
DDTPE	Direction du développement touristique et de la promotion de l'écotourisme
DEP	Direction des études et de la planification
DGTH	Direction générale du tourisme et de l'hôtellerie
DH	Direction de l'hôtellerie
DRH	Direction des ressources humaines
DSCERP	Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté
DSID	Direction des statistiques de l'information et de la documentation
ENAM	École nationale de l'administration et de la magistrature
FDT	Fonds de développement touristique
FIEF	Festival international d'expression féminine
FISAVET-AOC	Fédération intersyndicale des agences de voyages et de tourisme (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale)
IGTH	Inspection générale du tourisme et de l'hôtellerie
MTE	Ministère du tourisme et de l'environnement
MTL	Ministère du tourisme et des loisirs
NOEMA	Nomenclature d'activités des États membres d'Afristat
NOPEMA	Nomenclature de produits des États membres d'Afristat
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPIT	Office de promotion de l'industrie touristique
OT	Office du tourisme
P3DT	Plan directeur de développement durable du tourisme du Congo
PIB	Produit intérieur brut
PNCD	Parc national de Concouati Douli
PNNN	Parc national de Nouabali Ndoki
PNOK	Parc national d'Odzala Kokoua
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PTF	Partenaire technique financier
RCA	République Centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
SMT	Salon mondial du tourisme
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation la science et la culture
UNICONGO	Union patronale interprofessionnelle du Congo

Copyright©2017, Ministère du tourisme et des loisirs, Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Programme des nations unies pour le développement (PNUD)

<http://ministere-tourisme.gouv.cg/>  
<http://www.officedutourisme.gouv.cg/>



RÉPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DU TOURISME  
ET DES LOISIRS

<http://ministere-tourisme.gouv.cg/>  
<http://www.officedutourisme.gouv.cg/>